

LAVANDOU, 14 MARS 2024

SALLE/ADRESSE :	Espace Culturel, Avenue de Provence, 83980 Le Lavandou
PARTICIPANTS :	61 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	14h11 à 17h12

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Étienne BALLAN CPDP

Intervenants :

M. Gil BERNARDI	Maire du Lavandou
M. Frédéric AUTRIC	Directeur de projet éolien flottant Méditerranée, DREAL Occitanie
Mme Kristenn Le BOURHIS	Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
M. Bruno ANDRAL	Directeur Adjoint IFREMER
Mme Stéphanie JOUBERT	Chargée de mission CDPMEM
Mme Audrey LEPETIT	Planète Mer
M. François VICTOR	Directeur du parc National
Mme Claire LEMOINE	Directrice de l'Institut Paul Ricard
M. Geoffroy MÉNARD,	Président du CDPMEM Var
M. Olivier OTTO	Aquaculteur

**Pêches et aquaculture en Méditerranée :
quelles pratiques ? Quel avenir ?**

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je vais tout de suite donner la parole au Maire du Lavandou pour faire le traditionnel accueil républicain. Merci de vous assoir s'il vous plaît.

M. Gil BERNARDI, Maire du Lavandou

Merci Monsieur le Directeur. Vous m'avez demandé d'être bref, je ne le serais pas. Ne soyez pas surpris. Ce ne sera pas qu'un simple accueil, mais un mot de bienvenue qui représentera le syndicat des communes du littoral varois que je représente également. D'abord, Monsieur Étienne BALLAN, président de la Commission Nationale du Débat Public, bienvenu. Mesdames et Messieurs les élus du littoral varois, Mesdames et Messieurs les représentants de la Direction Interrégionale de la Mer, de la Direction Régionale de l'Environnement à l'Aménagement et le Logement, Monsieur Bruno ANDRAL, directeur adjoint de l'IFREMER Méditerranée, Monsieur François VICTOR, directeur du parc National, Madame Claire LEMOINE, directrice de l'Institut Paul Ricard, Monsieur Geoffroy MÉNARD, président du Comité Départemental des Pêches maritimes et des élevages marins du Var, Madame Audrey LEPETIT, responsable du programme Pêcheurs d'avenir, Planète Mer, Monsieur Olivier OTTO, aquaculteur, toute la DDTM est rassemblée. Ils sont venus très nombreux, je les remercie.

Mesdames et Messieurs, c'est un honneur de vous accueillir au Lavandou pour cet atelier organisé dans le cadre de la concertation nationale « La mer en débat ». Le thème des échanges de cet après-midi raisonne avec l'histoire de notre commune, le Lavandou, qui s'est construite autour de la mer et de la pêche. En 1926, 150 pêcheurs étaient en activité dans notre commune. C'est le premier port de pêche entre Marseille et Nice, excepté Toulon. Bien loin de ces chiffres impressionnants, la pêche artisanale alimente toujours notre halle de pêche et fait partie intégrante du savoir-faire et du savoir-vivre local. Le Lavandou, petit village de pêcheurs, est devenu une grande station littorale et balnéaire où des centaines de vacanciers, venus du monde entier, réservent leur table d'une année à l'autre au Tamaris ou au Layet pour déguster une bouillabaisse ou un poisson grillé pêché sur place. Cette pêche traditionnelle et artisanale fait partie intégrante de notre identité et elle se voit pourtant aujourd'hui menacée par la concurrence féroce de la pêche industrielle, comparée à la rudesse de ce métier, mais aussi par les effets du changement climatique qui modifie la température, les courants, le PH et qui amène aussi de nouvelles de nouvelles espèces. J'en profite pour faire une digression : au niveau mondial, l'aquaculture est aujourd'hui le secteur agroalimentaire représentant la croissance la plus rapide. L'aquaculture marine est appelée à jouer un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et non seulement dans l'approvisionnement en protéines et en oméga, mais aussi à suivre l'évolution de la population mondiale qui atteindra 9 milliards de personnes en 2050. Sa production devrait donc passer d'une production mondiale mollusques, poissons et crustacés de 31 millions de tonnes en 2018 à 74 millions de tonnes en 2050, soit un accroissement de 140 % pour répondre à la demande. À l'échelle mondiale, le secteur de la crevette est en attente avec la plus forte croissance +220 %, suivi du poisson +160 % et des mollusques +100 %. La production aquacole, qui émane majoritairement du continent asiatique, laisse l'Europe vraiment à la remorque puisque nous produisons en Europe que 1 % de ce que nous consommons au niveau mondial. Les orientations de la consommation pour les espèces du haut de la chaîne tropique, comme le saumon, peuvent aussi avoir des effets qui sont négatifs dans le milieu naturel. On parle de pêche minotière, des effluents et des pollutions, et aussi de l'acceptabilité de ces modes d'aquaculture. C'était pour le niveau planétaire. On fait partie de notre planète. Au niveau local, je ne résiste pas à l'invite de rappeler que lors de la crise sanitaire qui nous a impacté, celle du COVID-19, alors que tous les échelons de l'approvisionnement alimentaire dans notre secteur était fortement perturbé, j'ai demandé aux pêcheurs du Lavandou, qui sont présents et que je remercie encore, de bien vouloir ressortir en mer pour approvisionner les foyers lavandourain comme ils le faisaient traditionnellement depuis un siècle. Ils l'ont fait et ils ont aidé à nourrir les familles. Je crois que la pêche, c'est avant tout une solidarité et l'approvisionnement en local. Pour modeste que ce geste puisse apparaître, ce n'était pas rien quand même, je voudrais simplement vous dire que dans un contexte où la réduction des quotas, la réduction de la flotte de pêche et tous les ennuis administratifs que vous connaissez, la pêche a, je l'espère, encore de beaux jours devant elle. En tout cas, c'est ce que nous allons nous efforcer de démontrer aujourd'hui. Dans le Var, les initiatives portées par les organisations publiques et privées comme par les professionnels du secteur pour faire face à ces évolutions, mais aussi pour réduire les impacts environnementaux de ces filières, sont à saluer. Citons, par exemple, la création d'un pôle de formation aquaculture durable portée par l'Institut Paul Ricard, soutenue par le Fonds en intervention maritime 2022, le développement de nouvelles cultures marines dans la baie du Lazaret et leur présentation lors

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de la Fête de la mer (Monsieur OTTO ici présent sait de quoi je parle), le cantonnement de pêche du Cap Roux ou la régulation de la pêche d'oursins en Méditerranée, réglementée par la DIRME ont fait merveille. Je voudrais juste rappeler que c'est le syndicat des communes du littoral, il y a 25 ans, qui avait demandé de contingenter les prélèvements sur les oursins. Les choses avancent, les lignes bougent et nous pouvons compter sur les travaux scientifiques, au premier rang desquels ceux portés par l'Ifremer, pour améliorer encore nos connaissances et éclairer les choix stratégiques de demain dans un esprit de résilience. L'Ifremer a mis en place un comité des parties prenantes sur lequel nous travaillons beaucoup, et tous, à définir une stratégie de recherche et d'innovation sur l'aquaculture, à intégrer le changement climatique dans notre démarche, de réduire tous les impacts négatifs sur le milieu, définir une aquaculture durable et surtout, informer et reformuler la demande. Ce dernier point a toute son importance, car c'est bien en mettant en réseau les acteurs de terrain, les savants, les administrations, le grand public que nous réussirons collectivement à penser et à concilier les différents usages en mer. C'est tout l'objet de cet ambitieux débat public que je salue et qui, je n'en doute pas, fait déjà phosphorer nombre d'idées et de solutions pour une mer riche et pleine d'avenir. Mes félicitations et mes remerciements à tous les participants, à commencer par les pêcheurs lavandourains et leurs voisins. Merci à vous Monsieur BALLAN de m'avoir permis de dire ces quelques mots rapidement.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Je vous remercie parce que vous avez cité à peu près tous les participants qui étaient là. Je n'ai plus à le faire. Je vais simplement ajouter à votre liste presque exhaustive la présence des 2 comités régionaux des pêches. L'un est présent dans la salle représenté par CRPMEM Occitanie et le CRPMEM PACA qui est en ligne et qui interviendra tout à l'heure. Je pense que c'était important de le dire.

Je vais vous présenter un petit peu le cadre de notre discussion. Qu'est-ce que ce débat public « La mer en débat » pourquoi on le fait, pourquoi on est là et puis, rapidement, comment va se dérouler notre après-midi de travail. On est ravi de pouvoir consacrer une après-midi entière au thème de la pêche. C'est un débat sur de très nombreux sujets. À bien des égards et sur à peu près tous les territoires de la façade méditerranéenne, la pêche a déjà été mentionnée. J'ai aussi une petite pensée pour toute l'équipe et aussi pour les représentants de l'État, puisque nous concluons ici, au Lavandou, aujourd'hui, ce qu'on a appelé Les Escales du débat public, c'est-à-dire tous les rendez-vous qui ont eu lieu sur les différents bassins de vie littoraux depuis 4 mois. C'est aussi avec une certaine émotion qu'on est ravi de terminer chez vous et sur ce sujet. Monsieur le Maire, vous pouvez vous rasseoir.

Qu'est-ce que la commission nationale du débat public ? En 2 mots, c'est une autorité administrative indépendante. On existe pour une seule raison, c'est sur la base d'un principe démocratique qui est dans la Constitution française. L'article 7 de la charte de l'environnement stipule que toute personne a le droit d'être informée et de participer aux décisions qui ont un impact sur l'environnement. Pour le dire autrement, la démocratie, ce n'est pas seulement le bulletin de vote, c'est ce qu'on fait aujourd'hui. C'est-à-dire qu'avant qu'une décision publique soit prise, il y a un moment de discussion et de débat pendant lequel on va au fond des sujets et pendant lequel tout le monde a le même droit, que vous soyez maire, président d'une agglomération, président de la République, pêcheur associatif ou simple citoyen, comme on dit souvent, ce n'est pas ce que vous êtes qui compte, c'est ce que vous dites. C'est le grand principe du débat public. Un débat public est consacré à se dire les choses, à s'échanger des arguments et à essayer de se convaincre les uns les autres et évidemment à se laisser aussi convaincre. Concrètement, pourquoi y a-t-il un débat public sur le sujet de la mer ? On pourrait en faire sur beaucoup de choses. Il y a un débat public lorsqu'on prépare une décision majeure, importante, qui va changer les choses et qui va avoir des impacts forts sur l'environnement. C'est très simple, pourquoi est-on là ? On est là avant des décisions qui seront prises dans ce qu'on appelle le volet stratégique du document stratégique de façade, DSF, mais dans le débat public, par principe, on n'utilise pas d'acronyme. Je suis désolé, je vais développer à chaque fois. Il s'agit bien du volet stratégique du document stratégique de façade. L'État, tout à l'heure, le présentera un peu plus précisément. C'est le document dans lequel, pour 6 ans, vont être prises les décisions structurantes sur tous les sujets de la mer et du littoral. Concrètement, il y a un nouvel entrant aussi en mer, qui explique aussi l'importance de ce débat, même si ce n'est pas le seul, c'est l'éolien en mer. Ce document stratégique de façade existe déjà dans une première version. Nous sommes en train de préparer avec ce débat public sa première révision pour la période donc de 2025 à 2030, mais dans cette période devrait arriver, en tout cas, l'État souhaiterait développer l'éolien en mer. Un des sujets du débat public, parmi toutes les activités qu'on a à traiter, qui vont se développer en mer et se déployer en mer, c'est aussi la question de l'éolien. Vous aurez tout à l'heure quelques éléments de présentation là-dessus. Pour finir, les dates du débat, c'est jusqu'au 26 avril. Aujourd'hui, peut-être que certains ont déjà participé à d'autres événements du débat, puisqu'il y en a eu déjà beaucoup. Vous avez encore jusqu'au 26 avril pour continuer à discuter, à prendre des informations, à forger votre avis et à le donner, notamment par les outils qui sont en ligne. Ce débat se déroule simultanément sur les 4 façades de la métropole. Attention, ce n'est pas un débat qui porte sur l'outre-mer, tout simplement

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

parce qu'il n'y a pas exactement le même dispositif, ce n'est pas le même document, ce n'est pas la même prise de décision dans l'outre-mer que sur la métropole. Vous voyez ici les 4 façades, les 3 de la façade occidentale et puis, notre façade Méditerranée qui concerne 3 régions administratives : Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et Corse. Beaucoup de choses se sont déjà réalisées. Je pense que ce n'est pas le moment, ou ce n'est pas le lieu pour tout détailler. On doit être au 200^e événement à peu près aujourd'hui si on compte tous les événements de toutes les façades. Je pense que le plus simple pour vous, si ça vous intéresse, c'est d'aller jeter un œil sur ce qui se passe et ce qui s'est passé en ligne et en présentiel pendant ces 4 mois qui se sont déjà écoulés. C'est sur le site La mer en débat. Vous avez d'abord tous les verbatims, tous les comptes rendus exhaustifs de tous les échanges. Aujourd'hui, nous sommes enregistrés parce qu'il y aura aussi un compte rendu exhaustif de tous nos échanges en ligne disponible. Vous pouvez aussi assister ou revoir un certain nombre d'événements filmés sur YouTube. Vous pouvez aller jeter un œil. Tout faire, c'est beaucoup parce qu'il y a beaucoup de matière. Mais vous pouvez aller piocher par les mots clés pour trouver un peu ce qui vous intéresse. On a ensuite un certain nombre d'événements et plus précisément sur la pêche. On en a donc déjà parlé ailleurs qu'au Lavandou. On essaie de traiter chaque sujet à plusieurs endroits de la façade, mais généralement aux endroits où ça fait sens. Occitanie, on a parlé de la pêche avec un atelier, un peu du même format, assez long, à Sète avec toutes les pêches représentées : pêche professionnelle de différentes natures, pêche de loisirs, etc. On a parlé de la pêche à Ajaccio, à Bonifacio, à Bastia. À Bastia un peu moins, mais Ajaccio et Bonifacio, on en a parlé. Aujourd'hui, on est sur le rendez-vous sur la pêche sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. On aura probablement encore un dernier échange sur les questions de pêche, mais vraiment en rapport avec le développement de l'éolien, plutôt sur la partie occidentale de la région, donc sur tout le secteur Martigues, Caro, Fos, jusqu'au Grau du roi en Occitanie qui se déroulera le 2 avril au soir en ligne. Je vous ai présenté un peu tous les endroits, les événements dans lesquels on parlera et on parle de pêche. En réalité, on peut aussi parler de pêche ailleurs et dans d'autres moments. On a voulu vraiment dédier ces moments à ce sujet-là. Je précise : pêche et aquaculture. Systématiquement, on essaie d'avoir ces 2 sujets-là. Aujourd'hui, je crois qu'on va faire l'effort d'entendre aussi la question de l'aquaculture un peu plus complètement. Un point qui me semble assez important, les réunions sur la pêche sont des moments souvent intéressants et forts et on rentre un peu dans le détail des choses. Ce sont aussi des moments où on va vous proposer cet après-midi de travailler aussi à préparer des décisions, c'est-à-dire à envisager ou à imaginer des propositions, des orientations, des contributions un peu précises. C'est pour ça que vous voyez ici un petit panneau blanc qui, pour le moment, n'est pas rempli. Notre objectif de cet après-midi, ça va être d'arriver d'une certaine manière à rassembler des propositions, des contributions qui pourront peut-être donner lieu à des décisions dans le fameux document stratégique de façade. Je ne m'étends pas beaucoup plus sur le sujet. Simplement, sachez une chose, tous ces éléments-là seront, à un moment donné, synthétisés dans un compte rendu. Le compte rendu, c'est nous qui le rédigeons. Nous, nous sommes une commission neutre et indépendante. On n'obéit pas au gouvernement, on n'obéit pas aux entreprises, aux citoyens, aux ONG, à personne. On a plein de garanties pour ça. Nous ne donnons pas d'avis sur le fond. En revanche, notre mission, c'est de rendre compte fidèlement de tout ce qui a été dit. Et vous, votre droit, c'est que tout ce que vous dites obtiendra une réponse. Toutes les contributions de cet après-midi, l'État devra y répondre. On fait un compte rendu exhaustif et l'État, ensuite, doit répondre à toutes les propositions et contributions. Dans sa décision finale, il doit se référer au compte rendu. Attention, nous ne sommes pas ici dans un référendum. L'État qui est présent ici, je le remercie, Monsieur le directeur adjoint de la DIRME et d'autres représentants des DTM, notamment des 2 départements qui ne vont pas aujourd'hui décider, ils ne vont pas dire oui ou non, ce n'est pas comme ça que ça va se passer. Ils sont là pour écouter. Nous avons 2 mois pour faire le compte rendu. Ils auront ensuite 3 mois pour décider. Dans ce délai, ils devront répondre absolument à toutes les propositions et contributions du public. Concernant les modalités de participation, elles sont toutes là. Je ne vais pas aller trop loin. Sachez qu'il y aura un webinar transversal national sur la pêche et que ce sera probablement le dernier événement du débat public. Vous allez me dire que c'est le meilleur pour la fin, j'imagine que c'est ce que vous avez pensé, mais c'est vrai aussi parce qu'en fait, toutes les façades ont parlé de pêche de façon différente. On ne parle pas tout à fait pêche de la même manière en Méditerranée qu'en Atlantique. Ce n'est d'ailleurs pas la même pêche, il y a plein de choses différentes. On a trouvé intéressant d'avoir un dernier rendez-vous national. Du coup, c'est en ligne, on ne peut pas le faire physiquement, qui se déroulera probablement dans la semaine du 20 avril et qui sera un webinar national sur les questions de pêche et sur les orientations que devraient prendre les DSF en matière de pêche. Désolé, je n'ai pas la date encore précise à vous donner, mais on essaiera de vous informer par vos mails très vite dès que la date sera confirmée. J'ai presque terminé ma longue introduction. On est ici dans l'escale qu'on a appelée de Nice, en fait, on l'appelle aussi l'escale azurée et varoise. On est un peu moins dans le Var, peut-être, malheureusement, on a eu plusieurs événements. À menton, on essaie de faire un peu un gros morceau de la côte. On ne peut pas être partout malheureusement, mais on a eu tous ces événements et donc aujourd'hui, c'est le dernier moment dans cette escale. On a eu un long temps fort hier après-midi à Nice,

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

plutôt concentré sur les questions à la fois de protection de la biodiversité et puis de tourisme et de plaisance. Nous aurons la semaine prochaine à Monaco un moment de réflexion internationale, puisqu'on sera à Monaco, entre ce que fait la coopération internationale sur les questions de la mer, à quoi elle peut être utile. Ce sera l'occasion aussi de donner quelques retours déjà du débat dans cette réunion. Donc, voilà la dernière escale azurée et varoise. Je vais vous présenter rapidement comment va se dérouler cet après-midi. On est vraiment dans une modalité toute simple. Pourquoi vous êtes autour de la table ? Parce qu'on va vous demander de travailler un petit peu, mais avant de travailler sur la pêche, on a des experts évidents de la pêche dans cette salle, des experts de la pratique déjà, peut-être des experts aussi des données, peut-être des personnes qui sont moins au courant. Le principe du débat public, c'est déjà de partager de l'information et d'essayer de se mettre plus ou moins d'accord, même si on n'est pas obligé d'ailleurs, sur cette information donc. Quel est aujourd'hui l'état des pêches et de l'aquaculture sur la façade méditerranéenne ? On va prendre un premier temps en écoutant plusieurs intervenants. Ensuite, on prendra un 2e temps en demandant à des acteurs qui contribuent à la gestion, notamment de la pêche, de différentes manières, d'intervenir pour faire un peu plus leur retour d'expérience, c'est à dire qu'eux, dans leur action quotidienne, dans leur gestion, comment ils fonctionnent. Après tout ça, on aura un 3e temps qui sera vraiment un temps de travail en table où on vous demandera de répondre à 3 questions qui sont des questions un peu prospectives, c'est-à-dire pour l'avenir pour le dire simplement. Première étape, pour 2030, puisque c'est le terme de ce document stratégique de façade, mais aussi au-delà, en essayant de réfléchir aussi à l'avenir de la pêche, mais pas seulement. Je crois qu'il y a des pêcheurs qui viennent de démarrer, si j'ai bien compris, qui sont dans la salle, qui sont de jeunes pêcheurs et qui, peut-être, ont envie de savoir à un peu plus long terme que 2030 quelles seront leurs pratiques et l'évolution de leur métier. Et puis, on essaiera de partager ensuite les différentes propositions.

J'arrive à la fin de cette introduction, je pose souvent cette question, est-ce que c'est à peu près clair ? Est-ce que le cadre du débat est posé ? Et souvent, je demande si quelqu'un s'est trompé de réunion et qui pense que ce n'est pas du tout ça qu'il imaginait. Non, ça va ? Vous êtes tous conscients d'être au bon endroit. Très bien. Merci beaucoup. Avant de démarrer vraiment sur la pêche, c'est systématique dans toutes les réunions, on demande à l'État de nous faire un petit cadrage un peu global de tous les sujets du débat. Il y a la pêche, mais il y en a d'autres. On prend un peu plus de 5 min avec les gens de de l'État, Madame LE BHOURLIS, s'il vous plaît, et Monsieur AUTRIC, si vous voulez bien venir pour nous présenter l'ensemble des thématiques que l'État porte dans le cadre de ce débat public.

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Bonjour à tous. Je suis Kristenn LE BOURHIS, je travaille à la Direction Interrégionale de la Mer et aujourd'hui avec mon collègue Frédéric AUTRIC, nous venons vous informer, mais surtout recueillir vos observations sur l'avenir de la façade Méditerranée. Il y a 2 objets qui sont plus particulièrement mis au débat. Le premier sujet soumis au débat, c'est d'abord la mise à jour de la stratégie de façade maritime. Ce document a pour objectif d'abord d'atteindre le bon état écologique des eaux méditerranéennes, mais également de concilier les activités maritimes entre elles. Deuxième objet qui est débattu, c'est celui du développement de l'éolien en mer et qui vous sera présenté par mon collègue Frédéric AUTRIC. Je commence par l'atteinte du bon état écologique. Comme vous le voyez sur cette slide, ce bon état écologique est mesuré à partir de critères qui sont mis en place par l'Union européenne. Ce qui figure en rouge, c'est ce qui est en mauvais état. Ce qui figure en vert, c'est ce qui est en bon état. Ce qui figure en gris, c'est ce sur quoi nous n'avons pas encore suffisamment d'informations, donc que nous ne pouvons pas évaluer. Ce bon état écologique, quand on parle de pêche et d'aquaculture, vous êtes complètement dépendant de ce milieu. Sur la question des poissons et des céphalopodes, il y a notamment un item plus particulier, on regarde les pêches, on évalue 12 espèces qui sont commercialisées. Sur ces 12 espèces, il y en a 8 qui sont en mauvais état écologique et 2 qui sont en bon état écologique. Autre élément de cette slide qui a un impact direct sur votre activité, ce sont évidemment les contaminants et les questions sanitaires, puisque votre activité est complètement dépendante de ce milieu. Enfin, le sujet des déchets également parce que la plupart des déchets en mer proviennent de la terre, mais les activités maritimes elles-mêmes produisent des déchets. Pour atteindre ce bon état écologique dans le cadre de ce débat public, l'objectif de l'État, c'est de développer des zones de protection forte. Aujourd'hui, sur l'ensemble de la façade, il y a 0,22 % de zone de protection forte. L'objectif de l'État, c'est d'atteindre 5 %. C'est un des enjeux du débat et c'est ce sur quoi porte la consultation du public. 2e enjeu pour nous, celui de la planification des activités maritimes. Vous le voyez, sur un même espace, on retrouve de la pêche, de l'aquaculture, des loisirs nautiques, de la plaisance, petite et grande, des industries également. L'ensemble de ces activités doivent se concilier. Ces activités ont également un impact sur l'environnement. Elles en sont dépendantes, mais elles doivent aussi réduire l'impact. L'objet de la consultation porte vraiment sur ces 3 aspects, à la fois la manière dont on concilie ces activités, comment on les rend le moins impactantes pour l'environnement, et à cet égard Monsieur

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

le Maire le soulignait tout à l'heure, il y a énormément de projets en ce sens pour réduire l'impact des activités sur l'environnement. Enfin, on se pose aussi la question de la priorisation de ces activités entre elles dans certains secteurs. J'achève ce point de présentation du document stratégique de façade de la stratégie de façade maritime, je laisse la parole à mon collègue Frédéric AUTRIC sur le développement de l'éolien en mer. Merci beaucoup.

Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant Méditerranée, DREAL Occitanie

Je me présente donc Frédéric AUTRIC, je suis directeur de projet éolien flottant en Méditerranée. Je coordonne les services de l'État qui ont l'ambition de développer l'éolien en mer. Avant de vous présenter cette ambition, je vais rappeler pourquoi on souhaite développer l'éolien en mer. Là, vous avez une petite infographie qui permet d'illustrer mon propos. Aujourd'hui, le constat qu'on fait, c'est que notre mix énergétique, donc toutes les énergies qu'on utilise au niveau national dépendent en très grande partie des énergies fossiles, que ce soit le gaz, le pétrole, à peu près à hauteur de 2/3. L'objectif, c'est de pouvoir sortir des énergies fossiles parce qu'elles sont finalement les sources les plus importantes d'émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact confirmé sur le dérèglement climatique. Pour réduire notre consommation d'énergie, la France a deux ambitions. La première, c'est de réduire nos consommations d'ici à 2050. Vous voyez que le camembert se réduit d'environ 40 à 50 %. On a réussi l'an dernier, par exemple, sur les consommations électriques et de gaz face à l'hiver qui était pour la plupart d'entre nous à réduire de 12 % ces consommations. Donc, réduire la consommation à travers la sobriété donc moins consommer, ce qu'on a réussi à faire, ou alors en améliorant ce qu'on appelle l'efficacité énergétique, c'est-à-dire utiliser des énergies qui ont un meilleur rendement ou des équipements qui sont plus performants. C'est le premier volet. Ensuite, pour sortir des énergies fossiles, on va électrifier notre économie, c'est-à-dire électrifier nos usages, utiliser les voitures électriques, des pompes à chaleur pour chauffer nos maisons, décarboner également l'industrie. On voit que dans ce camembert, la part de l'électricité va largement augmenter et donc il faut produire plus d'électricité décarbonée. Aujourd'hui, on a un mix électrique qui est très décarboné, qui repose en très grande partie sur le nucléaire, mais demain, l'idée c'est de poursuivre le déploiement de certains nombres de réacteurs nucléaires et d'accélérer les énergies renouvelables. On pense au photovoltaïque, à l'éolien terrestre et à l'éolien en mer. L'objectif de la France pour l'éolien en mer, cap qui est fixé à 2050, qui est d'installer 45 gigawatts d'éoliennes en mer. Pour donner un ordre d'idée, un gigawatt d'éolienne en mer, c'est l'équivalent de la consommation résidentielle d'environ 2 millions d'habitants. Un gigawatt d'éolien en mer, c'est environ une cinquantaine d'éoliennes. L'idée, c'est de pouvoir, à terme, développer 45 gigawatts. Aujourd'hui, il y a 10 gigawatts en France qui sont identifiés et en cours de développement. Il y a un premier parc que vous connaissez à Saint-Nazaire qui a été mis en service. D'autres le seront cette année, mais il en manque environ une trentaine. En Méditerranée, la technologie qu'on utilisera, c'est l'éolien flottant. L'éolienne est posée sur un flotteur et, comme vous le voyez, l'électricité produite au large est ramenée à terre par un certain nombre d'équipements qui seront réalisés par RTE, notamment par rapport à l'activité de pêche. Vous voyez que les câbles d'export d'électricité en rouge sont sous-marins et sont ensouillés, c'est le terme technique, au fond du sol marin avant d'arriver à terre. Au niveau national, l'objectif de ce débat, c'est donc d'identifier de nouvelles zones de développement. Celles-ci s'inscrivent dans l'objectif global que j'ai rappelé. Elles se font à 2 horizons temporels : quelles sont les nouvelles zones à 10 ans ? C'est ce qu'on appelle la cartographie numéro un. Est-ce qu'on développe d'autres parcs éoliens en France ? Ensuite, une cartographie numéro 2 de plus long terme qui permettra de donner une visibilité à tous les acteurs maritimes et également industriels pour développer une filière de l'éolien flottant, notamment chez nous en Méditerranée. Pour faciliter l'exercice au niveau du débat, on a souhaité par rapport à cet objectif national, donner des fourchettes de ce que pourrait être la contribution de la Méditerranée. Vous voyez dans le tableau deux fourchettes, l'une pour la première phase, à 10 ans. On aimerait qu'il y ait entre 3 et demi et 5 gigawatts installés en mer Méditerranée, sachant qu'aujourd'hui on a 1,5 gigawatt qui sont déjà programmés puisqu'un premier débat public avait eu lieu en 2021 pour 2 parcs en Méditerranée. Vous voyez ensuite les objectifs à 2050 qui sont encore plus importants. On voit qu'il y a effectivement un changement d'échelle. Finalement, est-ce qu'on est concerné ici dans le département du Var ou à côté dans les Alpes maritimes ou encore en Corse ? La réponse est non, puisque vous voyez que sur la cartographie qu'on met en entrée de débat, il y a 4 espaces en mer qui ont été tous définis et qui sont dans le golfe du Lion. Ce gros travail de planification était déjà dans le premier cycle du DSF puisqu'en 2019, dans le document de façade, ces 4 macrozones sont toutes dans le golfe du Lion. Le gros travail qui a été fait avec les acteurs de la mer était parti sur notamment des contraintes techniques qu'on s'était fixées dès l'exercice de planification. Le premier, c'est évidemment trouver des espaces très ventés pour y mettre des éoliennes. Deuxièmement, c'est faire en sorte qu'elles soient loin des côtes, au moins à 10 km du rivage. Troisièmement, pour implanter ces lignes d'ancrage, c'est qu'on ait des fonds pas trop profonds et donc on ne dépasse pas les 200 mètres de fond. Quand on regarde une carte de la Méditerranée, avec ces 3 contraintes, les seuls

espaces qui peuvent accueillir ces 3 conditions, c'est le plateau continental du golfe du Lion, d'où l'exercice de programmation à venir. Je vous remercie.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une question de clarification que vous voulez poser sur le cadre général du débat public à l'État ou bien à la CNDP si vous le souhaitez ? Monsieur. On enregistre tout comme vous l'avez compris.

Bruno ANDRAL, Directeur Adjoint Ifremer

Bruno ANDRAL, je travaille à l'Ifremer. Je n'ai pas retenu combien représentait d'éolienne un gigawatt.

Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant Méditerranée, DREAL Occitanie

Cela dépendra de la puissance unitaire qu'on retiendra. En l'occurrence, si vous partez sur une hypothèse vraisemblable autour de 18 à 20 mégawatts par éolienne, il suffit de faire la règle de 3. C'est pour ça que j'évoquais une cinquantaine d'éoliennes pour un parc d'un gigawatt.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Pour compléter la réponse, à l'échelle de la Méditerranée, principalement sur le golfe du Lion, on multiplie par 7 pour avoir le nombre maximum, car c'est 7 gigawatts prévus au maximum.

Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant Méditerranée, DREAL Occitanie

Au maximum, ce serait ça et puis la moitié, on est entre 200 et 400 éoliennes, donc il y a effectivement une ambition à 2050.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Pas d'autres points. Il n'est pas sûr qu'on reparle d'éolien, puisque vous l'avez compris. Pas de question ? Je vous propose qu'on démarre sur véritablement les pêches et l'aquaculture avec une toute petite recommandation que je vais me permettre de vous faire. Comme vous l'avez compris, et je voudrais à nouveau remercier le CRPM Occitanie d'avoir fait la route, ce n'est pas simple, on parle façades. Ce qui nous importe vraiment aujourd'hui, c'est que vous arriviez, si vous le voulez bien, à la fois à parler de l'expérience d'ici, parce que c'est ici qu'on est et c'est d'ici qu'on part aujourd'hui pour discuter de la pêche et de l'aquaculture, mais qu'on se mette aussi dans la posture de réfléchir à ce qui se passe ici, en quoi c'est intéressant et en quoi ça peut aussi être intéressant pour toute la façade pour les 3 régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. C'est une petite demande que je vous fais pour qu'on soit bien au clair là-dessus. Je pense que c'est important de se dire que ce qu'on fait là peut être inspirant pour ailleurs, mais sur les bords de la même mer quand même. Je vais demander à Monsieur MÉNARD de bien vouloir venir prendre la parole pour la pêche départementale. Vous pouvez prendre le micro qui est là. On va avoir 4 intervenants à la suite. On est vraiment sur le cadrage, qu'est-ce que les pêches et l'aquaculture d'aujourd'hui en Méditerranée, et plus singulièrement ici ? Vous avez tout ce qu'il faut sur table pour prendre des notes, vous désaltérer, etc. On va laisser les 4 interventions se faire et puis, on ouvrira un premier élément de discussion sur le constat des activités en l'état et de leurs problématiques.

Geoffroy MÉNARD Président du CDP MEM Var

Bonjour à tous. Je suis Monsieur Geoffrey MÉNARD, président du Comité des Pêches et des Élevages Marins du Var. Je vais commencer par un premier petit point. Si j'ai bien compris, on était sur l'état des lieux et les perspectives. J'aurais pu vous préparer un très beau discours pour vous présenter absolument toute la structuration de la pêche dans le Var, mais je vais plutôt parler de l'état des lieux et des perspectives. J'ai vu quelques questions tout à l'heure quant à l'avenir de la pêche entre 2030 et 2050. Aujourd'hui, pour ma part, c'est l'état des lieux de 2024 jusqu'à 2030, parce que dans la profession aujourd'hui, la question est de savoir si on va réussir à arriver jusqu'à 2030. Je suis vraiment là aujourd'hui pour tirer la sonnette d'alarme et vous dire qu'on a beaucoup de problèmes dans la profession aujourd'hui. C'est très complexe pour nous d'exercer notre noble métier. Je vais essayer de faire rapidement parce qu'on n'a pas beaucoup de temps. Je pourrais vous parler de toutes les problématiques auxquelles on fait face. Il faudrait prendre 2 jours et un hôtel, et ce serait avec très grand plaisir que j'en parlerai parce qu'on en a vraiment lourd sur le cœur. Aujourd'hui, je vais parler de la pêche, je pense que Monsieur OTTO le fera pour l'aquaculture tout à l'heure pour ce secteur-là et le CRPM PACA aussi. On a pas mal de petites problématiques quant à la spatialisation. Aujourd'hui, on doit faire face à des ZPF,

à la plaisance, au braconnage, donc les zones de protection fortes. On a des modes de gestion existants grâce à nos prud'homies. On a des traditions, on a des tirages au sort, on est vraiment dans la gestion des communs et ça, on en parlait avec Planète mer. On a beaucoup travaillé là-dessus. On a tout ce savoir empirique. Les problématiques aujourd'hui, c'est qu'il y a des matins, on se lève, on va travailler, on passe notre journée en mer, et puis, on apprend qu'en fait, dans quelques mois ou quelques années, on ne pourra plus aller pêcher là, on ne pourra plus aller pêcher ici. Rajoutez à ça toutes les contraintes réglementaires et les perspectives compliquées, pour ceux qui ont des familles, des crédits, comment on va faire pour continuer simplement à aller travailler et à continuer aussi à être gestionnaire de notre zone ? C'est ça aujourd'hui les grosses problématiques. Aujourd'hui, ce que je demande et on pourra en parler tous ensemble après cette petite présentation, c'est qu'il faut savoir écouter le pêcheur. On a des choses à apprendre, mais on a aussi des choses à vous apprendre sur nos façons de travailler. On n'a pas tout à vous apprendre, mais certaines choses, comme comment se passe la vie sous la mer, etc., les impacts possibles sur la posidonie. C'est notre jardin. On essaie quotidiennement de le préserver et de le porter au plus haut. Seulement, on fait face à beaucoup de fréquentations dues à la plaisance, donc des ancrages dans la posidonie. On essaie de les sensibiliser un peu, dans la mesure du possible, parce qu'on a quand même un lourd travail derrière. Mais derrière, on a des études d'impact, alors on essaie de répondre là-dessus pour démontrer qu'on a un faible impact sur la posidonie, qu'on est là pour préserver et être gestionnaire de cette ressource-là. Aujourd'hui, on a du mal à se faire entendre. C'est ça la complexité aujourd'hui, c'est qu'on nous impose beaucoup de choses, et certaines fois, on a du mal, on se bagarre vraiment continuellement pour faire remonter nos informations, pour dire de faire attention : il faut pouvoir protéger et gérer tous ces espaces parce que, malheureusement, la terre n'est pas à son mieux aujourd'hui, mais il faudrait peut-être apporter quelques modifications à cet endroit-là, celui-ci. C'est bien de faire des zones de protection fortes, de faire des aires marines protégées, et on travaille souvent avec les scientifiques, même avec le parc national de Port Cros. On a des cantonnements de pêche aussi. Seulement, il faut le faire de manière raisonnée, j'entends faire une zone de protection forte, une aire marine protégée qui serve à quelque chose. Si on protège quelque part un caillou et une dizaine d'hectares de posidonie, si c'est pour que l'été y ait 3 000 plongeurs tous les jours qui soient autour de ce caillou. Je ne dis pas que tous les plongeurs sont néfastes, je n'ai rien contre les activités nautiques. On doit vivre tous ensemble en mer, mais seulement il faut que ça se fasse dans le respect et de manière raisonnée. On pourrait apporter ces informations-là et dire qu'on n'est pas trop d'accord là-dessus, que c'est compliqué, mais aujourd'hui, on est plutôt dans le blocage : « Attendez, vous allez nous imposer ça ? Mais la pression de pêche que vous enlevez là, on avait une manière de gérer cette zone. On ne travaillait que 2 mois dans l'année, etc. Du coup, vous allez aussi la reporter à un autre endroit et ça, c'est important aujourd'hui ». Du coup, on se retrouve avec des zones fermées potentiellement de partout, des zones qui ne sont pas fermées, mais qui ne sont pas travaillables en saison de par la surfréquentation, parce qu'on est quand même dans un département touristique. Je le répète, on n'a rien contre ça, bien au contraire, on travaille avec les touristes aussi, c'est merveilleux. Seulement si ça continue comme ça, en 2030, il n'y aura plus de bateaux de pêche à prendre en photo pour les cartes postales. Il faut en être conscient aujourd'hui et réussir à avancer ensemble, communiquer et nous écouter, et non pas forcément nous imposer des choses. Après, on pourra en parler de manière beaucoup plus précise, mais ça prendrait plus de temps. Je le ferais avec grand plaisir.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Vous avez déjà posé plein de choses. Merci beaucoup pour votre présentation. On va enchaîner avec Madame MONDAIN qui est en ligne. Si la régie peut brancher la caméra, alors Madame Mondain, c'est donc la directrice du CRPMEM PACA, elle va se présenter. Sachez une chose, vous la voyez, mais elle ne vous voit pas. Elle vous entend. C'est une visio un peu partielle, mais normalement ça fonctionne. On vous laisse la parole pour quelques minutes sur le même sujet donc état et perspective.

Déborah MONDAIN, Directrice CRPMEM PACA

Tout d'abord, je voulais vous remercier d'avoir ouvert une visio aujourd'hui. Déborah MONDAIN, Directrice du Comité Régional PACA. Mon emploi du temps ne me permettait pas de suivre une réunion ce matin à l'ouest de la région et de me rendre à 14h00 au Lavandou, donc merci d'avoir ouvert cette visio. Dans le cadre de ce débat, je vais vous faire une présentation rapide sur la filière pêche et aquacole dans la région. Je vais vous projeter mon écran. Je vais essayer d'être rapide et concise. Je vais vous présenter les chiffres clés de la filière pêche et de l'élevage marin en région sud. Tout d'abord, la pêche en région sud est structurée par 3 comités, 2 comités départementaux, le comité du Var et des Alpes-Maritimes et le comité régional PACA, ainsi que 18 prud'homies. La pêche en région sud est une pêche avant tout artisanale, de petite échelle et le plus souvent côtière, à dimension humaine puisque le propriétaire du navire travaille à bord avec un ancrage territorial fort. Ce qui caractérise également la pêche dans la région, c'est sa polyvalence des métiers pratiqués puisque les pêcheurs pratiquent

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

différents métiers selon la saison, le temps ou l'espèce ciblés. Néanmoins, c'est un secteur qui fait face à des mutations, s'adapter à l'évolution de son environnement, notamment d'un point de vue réglementaire, économique et environnemental. Les pressions exercées sont telles qu'aujourd'hui, la population des patrons pêcheurs est une population vieillissante. Concernant les principaux chiffres clés, on dénombre 643 patrons en 2023. La région sud représente la 7e région de France métropolitaine. C'est également une filière porteuse d'emplois puisque ces 143 marins engendrent 2 000 à 2 500 emplois à terre (d'après les données de FranceAgriMer) répartis sur 3 départements, les Bouches-du-Rhône regroupent 56 % des patrons pêcheurs de la région. La filière pêche est une population vieillissante puisque les patrons ont en moyenne 47 ans. Ce résultat est à mettre en perspective avec le fait qu'il y a une perte de transmission familiale des entreprises. Ce qui est à noter également, c'est que la pêche en PACA est un métier avant tout de passionné puisque plus de 60 % des patrons ont choisi ce métier par passion pour la pêche et la mer. 25 ans, c'est l'âge d'entrée dans la profession. Concernant les navires, on dénombre en 2023, 497 navires, on est donc la 5e région de France métropolitaine. On représente 13 % de la flottille nationale. Elle est caractérisée par de petites unités puisque 87 % font moins de 10 mètres et ils sont construits en bois. Un renouvellement de la flotte est néanmoins nécessaire pour la sécurité des hommes embarqués puisque l'âge moyen des navires en PACA est de 36 ans. Sur l'ensemble de la flotte, on a moins de 15 navires qui sont équipés de VMS, soit moins de 3 % de la flottille. Un point également qui est important sur la pêche en PACA, c'est sa polyvalence puisque les pêcheurs pratiquent différents métiers selon la saison, le temps ou l'espèce ciblés. Un même pêcheur peut être amené avec ces différents engins de pêche au cours d'une même journée. La pêche en PACA est une pêche raisonnée puisqu'au fil des saisons, les pêcheurs visent plus de 150 espèces différentes. Ils respectent donc le cycle biologique des espèces. On recense le long des 800 km de côtes, 80 sites autorisés au débarquement des produits de la pêche, ce qui représente à peu près un port tous les 10 km et 66 sites sont également utilisés pour la vente directe, ce qui permet à la région de disposer d'un ancrage territorial fort. L'une des principales qualités de la pêche de la région est la présence d'une activité économique locale puisqu'on possède aucune criée liée à la marée et les pêcheurs vendent la majorité du produit de leur travail directement aux particuliers et aux restaurateurs. 55 % des patrons utilisent des circuits courts tels que la vente dite « au cul du navire », la vente directe et la vente sur les marchés. Concernant les entreprises d'élevage marin, 12 sites de production piscicole sont en activité et concernent essentiellement la production de loups et de dorades. Les fermes se caractérisent par une faible emprise puisqu'elles ont moins de 3 ou 4 hectares par site et par des démarches de valorisation qualitatives des produits tels que l'agriculture biologique. La production a une échelle artisanale. Néanmoins, on constate également, comme pour la filière pêche, l'accumulation de pression sur ses activités, comme la faible possibilité d'expansion des sites et la concurrence avec les entreprises étrangères qui constituent un frein au développement local. 12 sites de production sont présents en PACA. Ils se répartissent entre 9 entreprises d'élevage marin sur 6 secteurs géographiques qui sont localisés sur l'ensemble de la façade, donc dans les Bouches-du-Rhône, au niveau de l'île du Frioul, dans la baie du Lazaret dans le Var et au niveau des Alpes-Maritimes. La région PACA est la première région française pour la pisciculture marine de pleine mer, parce que la majorité des entreprises, 67 %, sont également localisées dans le département du Var. Tout comme la pêche, la filière élevage est avant tout un métier de passionné puisque 100 % des patrons ont choisi ce métier par passion pour la mer et l'élevage. La production se répartit environ 66 % de loups, 32 % de dorade et 2 % de maigre. Les circuits de commercialisation les plus fréquentés dans la région sont la vente au GMS et aux restaurateurs. Ensuite, pour vous présenter les enjeux, on vous propose de vous montrer une carte concernant la planification sur l'ensemble du territoire de la région. Le territoire maritime de la région fait l'objet d'un maillage dense de différentes zones de protection et d'espaces réglementés visant la préservation du lieu marin. On trouve donc des zones de cantonnement de pêche, des réserves naturelles, des zones de non-prélèvement, des zones marines protégées, des domaines protégés du conservatoire, des zones de jachère notamment pour le corail rouge, 18 sites Natura 2000 en mer, 2 parcs nationaux et un parc marin ou encore côté du golfe du Lion, la boxe CGPM en gris, et également la présence d'un site éolien, le site PGL. On peut constater avec cette carte que l'emprise spatiale de ces zones est non négligeable, notamment sur l'activité de pêche. Pour terminer, je souhaitais vous présenter un travail qui a été mené par l'université de Nantes et le RISEP, le réseau d'information et de conseil en économie des pêches, afin de vous montrer les enjeux. Ce sont les zones qui sont importantes pour la pêche professionnelle. Cette étude a été menée en étroite collaboration avec l'ensemble de la filière. Elle est coordonnée par le comité national des pêches. Ce projet s'appelle le projet ZIP, zone d'importance pour la pêche. L'objectif de ce projet est de proposer un indice global combinant plusieurs approches de l'importance pour la pêche. Il combine 3 types de données, les données spatiales, essentiellement des données VMS, mais également Valpena, donc les enquêtes menées par le GIS Valpena, des données techniques qui caractérisent le profil d'activité des navires, également des données socio-économiques qui proviennent essentiellement des données production, vente, emploi et de différents modèles économiques. À partir de cette étude, on vous présente la carte réalisée par le RICEP université de Nantes. Les résultats de

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

cet indice sont présentés sur cette carte : en rouge sont représentées les zones d'importance stratégique et en jaune pâle les zones d'importance modérées. Les données ont été traitées via un maillage de 3 000 par 3 000. Au total, on comptabilise plus de 75 % de la flottille de Méditerranée continentale qui est représentée, donc Occitanie et PACA. À travers cette carte, on peut voir que, malgré l'absence de données VMS et de criées sur notre territoire, il y a une activité de pêche qui est importante dans notre région et il reste essentiel que la filière pêche professionnelle soit prise en compte dans le cadre des enjeux de planification maritime sur le territoire. Je suis allée un peu vite. J'espère que c'était clair.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

C'était dense, mais je crois que c'était clair, mais ce n'est pas à moi d'en juger. Merci beaucoup en tout cas d'avoir respecté aussi le timing. De toute façon, vous pourrez poser des questions à Madame MONDAIN. Elle reste avec nous en ligne un petit moment. Si vous êtes d'accord, Madame MONDAIN, il y aura peut-être des questions tout à l'heure pour vous. Je vais demander maintenant à Monsieur OTTO de venir nous parler un peu plus d'aquaculture. On clôturera avec l'Ifremer tout à l'heure. Même consigne, Monsieur OTTO, un temps court, synthétique. Merci de nous permettre d'ouvrir un peu le débat sur les questions d'aquaculture et de pisciculture.

Olivier OTTO, Aquaculteur

Bonjour à tous. Je suis Olivier OTTO. Je suis aquaculteur depuis 32 ans dans la rade de Toulon, un des rares sites qui nous permet de démarrer ce métier de façon artisanale. D'ailleurs, ce site a une histoire artisanale avec les parcs à moules qui remontent à très longtemps. Je vais vous faire part de mon sentiment sur l'état de la filière et sur ce qu'on pourrait faire pour avancer. Ce qui est le plus difficile dans notre pays, c'est d'avancer. Je remercie notre jeune président du comité local des pêches parce qu'il a très bien résumé la situation générale des métiers marins de l'artisanat. C'est une catastrophe. L'artisanat n'est plus pris en compte aujourd'hui. Ce qui est pris en compte, ce sont les grosses structures. C'est le format grande surface. D'ailleurs, c'est ce qui se passe avec le dernier arrivé dans notre métier, puisqu'on parle de l'état des lieux, qui est un groupe, un fonds d'investissement, qui utilise les techniques de la grande distribution pour développer l'aquaculture en France, en considérant qu'il y a une place sur le marché, qu'il y a un potentiel, etc. Ces gens perdent de l'argent depuis 5 ans, depuis qu'ils ont commencé. Ils en sont au 4e changement de direction en 5 ou 6 ans. Je ne vais pas développer cette entreprise, à qui on souhaite malgré tout de fonctionner, de tirer la filière vers le haut. Mais en attendant, je suis là pour parler de l'artisanat et pour vous dire que l'état des lieux est très contrasté. On a des atouts immenses et, en même temps, on a des boulets monstrueux pour avancer, pour progresser, pour se développer. Je vais vous donner 2 exemples qui me viennent en tête. J'espère que la personne de l'Ifremer pourra aussi en dire un mot. Il y a 20 ans, je voyais débarquer des centaines de tonnes de sardines. On adore la sardine. De belles sardines. Aujourd'hui, il n'y en a plus. Une des hypothèses, parce que je me suis renseigné, c'est utilisé aussi dans la nourriture de nos poissons, apparemment, ça viendrait de l'huile de bronzage de nos chers touristes qui viennent chaque année par millions sur nos plages et qui nous pourrissent le plancton et qui feraient du mal à nos sardines. J'aimerais bien profiter de l'occasion pour avoir des éléments là-dessus. C'est quand même au moins 200 emplois, qui chaque année, pendant quelques mois, pouvaient prospérer sur cette filière des sardines. Un autre point que je voudrais aussi vous exprimer, c'est la pêche de thon artisanal. Il y a une dizaine d'années, une quinzaine d'années, il y avait 200 à 300 familles de pêcheurs professionnels qui pouvaient vivre chaque année, qui pouvaient même faire leur année avec le thon de passage chez nous, qui est d'ailleurs revenu en abondance. Cela fait 10 ans que ces 300 familles ont dû se reconverter ou ont dû arrêter leur métier. Nous, les Varois ou même les gens de la PACA, on ne mange plus de thon rouge. Ces mêmes thons qu'on pêchait partent en Espagne, ils sont mis dans des cages et puis ils vont directement au Japon. Comme la réglementation chez nous est assez compliquée et difficile, on ne peut pas non plus faire le grossissement de thons parce qu'on n'a pas d'autorisation, pas de facilité. Pourtant, on a les meilleurs pêcheurs de thon du monde. Ils sont chez nous, ils sont en Occitanie, ils ne sont pas loin. Personnellement, ce que je peux vous dire, c'est que dans notre baie de Tamaris, on est de grands adeptes de l'artisanat. C'est le meilleur moyen d'être souple, de s'adapter, de faire face à toutes les situations. Aujourd'hui, face aux difficultés autour de nous, on envisage de faire le lien avec la gastronomie, la dégustation et la découverte de notre métier. On s'est rendu compte que c'était très apprécié et que ça pouvait nous faire une source de revenus complémentaires très appréciable et nous mettre à l'abri les difficultés que, malheureusement, nos métiers rencontrent souvent avec la météo, qui devient de plus en plus extrême, ou les conditions de marché qui deviennent de plus en plus difficiles, avec nos agriculteurs qui se sont un peu aussi exprimés en notre nom, avec une concurrence souvent un peu déloyale et des gens qui n'achètent que des prix en majorité. J'avais demandé à ce qu'il y ait une petite vidéo à visionner concernant nos gages d'exploitation.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Diffusion du film en parallèle.

Vous allez apercevoir en image ce que je n'aurai pas besoin de vous dire avec des mots. Voilà l'écosystème devant une ferme marine artisanale, c'est quelque chose qui se met en harmonie avec son milieu, avec la nature. C'est quelque chose qui se vit de façon humaine. Ça n'a rien à voir avec les élevages industriels qui ne raisonnent qu'avec la marge et le chiffre. Vous voyez, c'est devenu un lieu de vie de quelques milliers de sars. Ces poissons sont là à l'année avec nous. On a rajouté quelques récifs artificiels pour faire l'expérience. Cela fait un abri naturel. Ils apprécient. Voilà la meilleure image que je peux vous communiquer sur mon métier et le métier que je défends quand il est fait de façon artisanale, à une échelle raisonnable.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On va laisser le film tourner pendant que je vais demander au dernier intervenant de l'Ifremer de bien vouloir venir s'exprimer. Je vais vous laisser aussi vous présenter. L'idée aussi, c'était de vous demander à la fois à travers l'état des lieux et les perspectives de poser un peu les questions de pression, qui vous semblent être sur la table aujourd'hui sur la.

Bruno ANDRAL, Directeur Adjoint Ifremer

Bonjour. Je m'appelle Bruno ANDRAL. Je travaille à l'Ifremer à La Seyne-sur-Mer avec une vue sur la baie de Tamaris que je connais bien pour des questions d'environnement. Je suis à la base un environnementaliste. J'ai beaucoup travaillé sur la qualité du milieu. J'ai aussi travaillé sur la directive-cadre stratégie Milieu marin dont nous a parlé notre collègue tout à l'heure. Je suis venu ici à votre invitation, je vous en remercie. Je représente Vincent RIGAUD qui s'excuse de ne pas pouvoir être venu. Je suis là en tant que scientifique pour expliquer ce qu'on peut amener au débat. J'aurais juste 3 slides, une pour la pêche, une pour l'aquaculture, avec quelques chiffres qui ne sont pas redondants avec ce qu'on a eu tout à l'heure. Ça colle à peu près aux chiffres qu'a donnés notre collègue professionnel. Et puis, une dernière diapositive de prospective, de ce que voient nos chercheurs à travers ce qu'ils étudient. Par rapport au débat public, l'importance de cette première slide, c'est pour vous donner un lien, car vous pouvez avoir en ligne à votre disposition tout un label de documents en lien avec la qualité du milieu, l'impact des contaminants chimiques sur les organismes marins, etc. Nous sommes là pour mettre à disposition ces données, pour mettre à disposition cette expertise, et nous n'avons pas vocation, je voulais le souligner, à favoriser une activité, quelle qu'elle soit. Nous travaillons essentiellement sur l'évaluation de l'état écologique du milieu marin, à la fois sur l'aspect qualité du milieu, mais aussi qualité des populations de poissons, de mollusques et à la qualité des écosystèmes dans lesquels ils évoluent. On étudie aussi pas mal l'impact des contaminants, qu'ils soient organiques chimiques sur les organismes et ce que cela peut procurer par rapport à leur exploitation. On a aussi une activité qui est en lien avec la socioéconomie, c'est le 2e volet. Un petit peu en marge du débat ici, mais ça faisait partie du débat, nous avons une expertise sur tout ce qui est l'éolien en mer, à la fois sur les technologies et à la fois sur leur impact. Ici, c'est une diapo sur la pêche. Je ne vais pas commenter les chiffres. Ça colle avec ce que l'on a vu tout à l'heure. Ce que l'on observe, c'est la polyvalence des activités, donc les petits métiers. Ça se situe effectivement dans les 3 000. Ces circuits courts, à la fois sur la pêche et sur la distribution, font que c'est une des chances de cette pêche artisanale. Vous avez une qualité des produits qui est vraiment exceptionnelle. J'ai mis en bleu un petit peu ce que l'on ressent en termes d'antagonisme avec ses activités. On parle de plus en plus de la pêche récréative et de son importance. Il y a des études qui commencent à sortir là-dessus et on se rend compte que les quantités de poissons qui sont collectées dans le cadre de cette pêche sont relativement significatives. Nous pensons que ces études-là devraient être un petit peu plus développées parce que c'est intéressant dans les quelques secteurs sur lesquels on l'a fait. Des collègues l'ont fait. On a eu des résultats qui étaient assez étonnants. J'ai cité aussi le braconnage, notre collègue en a parlé tout à l'heure. Effectivement, le développement des zones de protection peut poser un problème. Ce qu'ont vu aussi nos économistes, c'est que pour s'implanter, c'est de plus en plus difficile, à la fois pour avoir un accès au port, aux équipements. Dans la pêche, j'ai aussi cité la pêche à pied artisanale qui existe dans le sud PACA. C'est uniquement de la pêche professionnelle à pied de coquillages. Sur les secteurs de la Camargue, les contraintes les plus importantes sont les conditions environnementales, c'est-à-dire tout ce qui peut être contamination microbiologique, contamination liée au phytoplancton toxique et les aspects du réchauffement climatique. Sur l'aquaculture, ce que l'on peut souligner, Monsieur le Maire l'a dit dans son introduction, ce sont les perspectives de l'apport de ce métier par rapport à la production de protéines et d'oméga. C'est en plein

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

développement. Ce qui se fait en Europe, ce n'est rien par rapport à ce qui se fait en Asie. L'avantage des circuits courts aussi est un avantage important, tout comme la pêche côtière ici. Ce qu'on note, c'est qu'il y a beaucoup de controverses sur les impacts sur l'environnement. Ça va avec ce que vous avez dit entre l'artisanat et la grosse aquaculture industrielle. En préparant la réunion, j'ai vu que notre production en Méditerranée, c'est la production d'une grosse ferme en Grèce. Cela donne une idée des dimensions. Il y a aussi des contraintes réglementaires et logistiques pour l'installation. Et puis ce dont on se rend compte, c'est que c'est très fort en Méditerranée, cela a été relevé tout à l'heure, l'acceptabilité sociale était quelque chose qui était un verrou important pour le développement de l'aquaculture chez nous. Ensuite, j'ai quelques mots sur la conchyliculture. L'essentiel de la production se fait en Occitanie, mais nous avons 2 sites phares à Carteau et au Lazaret, on en a parlé. Là, le problème, même si on n'est pas en lagune comme en Occitanie, ce sont toujours les conditions environnementales, l'explosion de phytoplancton toxique, etc., et le réchauffement climatique. Je réponds tout de suite à la sardine. La problématique du thon ou de la sardine, j'aurais pu la prévoir, mais comme on est en PACA, je pense que ce sont plutôt les collègues pêcheurs dans le golfe du Lion qui y sont confrontés. Nos scientifiques, dans tous leurs prélèvements, montrent depuis des années que la taille des sardines est réduite. Elles n'atteignent pas l'âge adulte d'environ 7 ans et des tailles commerciales qui sont acceptables. Les chercheurs ont montré que c'était en lien avec une modification effectivement du phytoplancton et de son potentiel nourricier. C'est intéressant parce qu'on réduit les apports de nutriments au travers de directives européennes et on va dire que ça a modifié les équilibres en diminuant les nitrates et les phosphates. Ce que l'on constate, c'est que les apports du Rhône ne sont plus les apports des années précédentes et ça modifie la structure du phytoplancton et son potentiel de nourricerie. C'est le facteur principal. Je reviendrai vers vous. On est voisins, mais je poserai la question à mes collègues. À travers tout ce sur quoi travaillent nos collègues, j'ai mis quelques atouts et perspectives qu'on pourra discuter largement ensemble tout à l'heure. Je pense que les aspects de circuits courts, de labellisation sont des sujets qui méritent d'être traités. Ce sont des produits de qualité que vous distribuez. Ça, c'est très important. Nos scientifiques le constatent par rapport à d'autres façades. Quand j'ai mis « valorisation, coût-produit », le maire du Lavandou parlait des pêcheurs qui avaient contribué à nourrir des personnes pendant la crise COVID. Par exemple, je pense à toutes les cantines scolaires ou les enfants ne mangeront jamais un poisson entier, il faut du poisson transformé, donc ça peut faire partie des pistes. Après il y a toute une panoplie de techniques qui peuvent permettre à ces métiers de se développer, que ce soit sur les performances de nouveaux aliments. Pourquoi ? Parce que les aliments, ce sont des farines de poisson, des huiles de poisson, il en faut beaucoup pour fabriquer un kilo de nourriture ou un kilo d'huile et effectivement, ça a un impact carbone qui est énorme. L'avenir aussi, c'est de passer là-dessus. Tous les aspects pour réduire les impacts, que ce soit en matière de traitement de l'eau, des rejets, de travailler sur l'emprise. Je vous laisse lire ce que j'ai écrit, il faut gagner du temps. Je finirai par la dernière ligne. Je pense qu'elle est importante. On le voit dans notre approche scientifique, ce sont des métiers qui connaissent très bien le milieu marin et il y aurait tout intérêt à faire reconnaître ces activités aussi comme des sentinelles de la qualité du milieu.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je pense qu'on a un vrai décor, le contexte est bien planté. Je vais vous demander de rester là quelques minutes. Je vais demander aussi à Monsieur OTTO et Monsieur MÉNARD de revenir quelques instants et puis Madame MONDAIN qui est en ligne. Il était prévu qu'on ouvre un peu la discussion maintenant pour partager non pas les propositions, mais l'état des lieux qui vous a été présenté. Est-ce que vous avez des questions, des compléments ou des désaccords ? Monsieur, on va vous amener un micro tout de suite. Même règle du jeu, il faut vous présenter.

Franck CANNOMA, Pêcheur

Bonjour. Je suis pêcheur professionnel dans le golfe de Saint-Tropez. J'ai une petite question : est-ce qu'on a élucidé le mystère des zones de protection forte ? La définition de ce mot-là ?

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

C'est carrément un mystère.

Franck CANNOMA, Pêcheur

Depuis un an ou deux qu'on en parle, on ne sait toujours pas ce que c'est et si on a le droit de les mettre sur d'autres zones également ?

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

La question est évidemment extrêmement importante. On a vraiment beaucoup de moments dans le débat où on parle de ça. Je pense qu'aujourd'hui le plus simple, c'est de demander au service de l'État de vous répondre sur la question de savoir précisément où on en est de la définition. En l'absence de la préfecture maritime, je pense que c'est la DIRM qui va vous préciser. Madame LE BOURHIS. Où est-ce qu'on en est du mystère de la définition ?

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Le mystère a été résolu le 12 avril 2022 avec la publication d'un décret qui porte sur les zones de protection forte. Pour la définition des zones de protection forte, il y a 3 critères qui ont été retenus. Le premier, c'est de créer une zone à un endroit où il y a de la pression et avec la nécessité de réguler les activités qui sont source de cette pression. Tout à l'heure, on parlait de la plongée, par exemple, mais tout dépend de ce qu'on veut protéger. Si on veut protéger l'herbier de Posidonie, un chalutage de fond peut avoir un impact. Le 2e critère, c'est avoir un document d'objectifs sur la zone de protection forte. Et enfin, le 3e critère, ce sont des moyens de surveillance dédiés. Ce sont les 3 critères pour la définition des zones de protection forte.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Ce que vous dites donc, c'est que la pression dépendra de l'objet de la protection.

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Oui.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Est-ce que ça vous paraît plus clair ? Pas tout à fait.

Franck CANNOMA, Pêcheur

C'est le mot pression, c'est tellement vague. C'est très vague.

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

C'est effectivement large parce qu'il faut pouvoir couvrir toutes les situations différentes.

Franck CANNOMA, Pêcheur

Les protections du milieu marin ?

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Oui, c'est la protection du milieu marin.

Franck CANNOMA, Pêcheur

Parce que, dès lors qu'il y a présence humaine, il y a forcément un impact sur le milieu marin.

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

L'objectif de cette zone de protection forte, c'est de réduire la pression qui est exercée sur le milieu. Cette pression peut être de différentes natures en fonction de ce qu'on veut protéger, si on veut protéger les oiseaux, les herbiers de Posidonie, les fonds sableux, les canyons, les activités anthropiques vont être différentes et il faut les réduire.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Monsieur SERAZIN du CRPM Occitanie qui voulait réagir là-dessus. Sachez que c'est vraiment un sujet qui est au cœur du débat public aussi.

Thomas SERAZIN, CRPM Occitanie

Bonjour Thomas Sarrazin du comité régional des pêches Occitanie. Je voulais revenir justement sur cette notion de zone de protection forte. Vous parliez du décret de 2022, on en est où de la note de cadrage de l'État qui doit justement préciser pas mal de choses, dont notamment ces notions de pression. Aujourd'hui, il y a plus d'une trentaine d'aires marines protégées qui ont été labellisées ZPF, mais qui ont

toutes pour particularité d'exclure la pêche. Or, ce n'est pas l'objectif d'une labellisation ZPF de ce qu'on a compris.

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Je vous le confirme. Pour la labellisation de zones de protection forte, il n'y a pas d'automatisme avec l'exclusion de l'activité de pêche. Au niveau national, effectivement, il y avait été envisagé une note de cadrage. Aujourd'hui, elle n'a pas encore été diffusée. En revanche, au niveau local, la préfecture maritime travaille pour la mise en œuvre de ce décret pour atteindre les 5 % qui figurent dans les objectifs du document stratégique de façade.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Est-ce que je peux reformuler Madame LE BOURHIS si vous me permettez ? Cela veut dire qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la note de cadrage pour labelliser en ZPF. Est-ce que c'est bien ça que ça veut dire ? Vous confirmez ?

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Je vous le confirme.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur à la table, ici, vous aviez une question. Ensuite, ce sera Monsieur MÉNARD.

Christian MOLINERO, Administrateur PNPC

Christian Molinero. Je voulais intervenir pour vous expliquer ce qui s'est passé depuis la création du CMF. La profession a toujours demandé une chose, c'est que cette fameuse zone de protection forte ne soit pas, ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, c'est-à-dire des réserves intégrales. On nous a assuré que ça ne se ferait pas. Ce n'est qu'une parole de l'État, mais enfin je pense qu'ils n'y tenaient pas non plus. Par contre, ce qui risque de se passer, d'ailleurs, c'est ce qu'on a montré comme modèle, c'est de travailler comme ce qui se fait avec le parc national de Port Cros. Vous avez des zones qui sont interdites pour certaines activités, le chalutage, c'est sûr, nous, on a le gangui, mais aussi que ces zones soient autorisées à un certain nombre de personnes, comme ça se passe pour la plaisance ou la pêche professionnelle. Il y a un quota pour que la pression ne soit pas trop forte. Si on considère le milieu marin, donc la zéane du fond ou pour le poisson. Normalement, c'est ce qui nous a été dit au Comité maritime de façade. Je n'en fais plus partie depuis un an et demi, mais jusqu'à présent on en était resté là. D'après les collègues qui y sont encore, ils me disent qu'on est toujours à peu près sur le même cap.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Juste pour compléter. Le décret prévoit des zones de protection fortes et il est possible également d'avoir des zones de protection intégrales qui en font partie.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Vous voulez dire que ce n'est pas forcément la même chose.

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Ce que dit Monsieur MOLINERO est très juste, ce n'est pas nouveau les zones de protection forte. Dans le cadre de la directive-cadre sur le milieu marin, il y avait déjà cette volonté de développer ces zones. L'office français de la biodiversité avait travaillé et la DIRM aussi avec les pêcheurs notamment pour réfléchir aux engins qui seraient compatibles ou pas compatibles avec les zones de protection forte. Ce travail, on l'a fait dans le cadre du Conseil maritime de façade et dans le cadre d'un groupe de travail qui était dédié à la zone de protection forte. Mais effectivement, vous le disiez, Monsieur SERAZIN, c'est qu'il y a eu une volonté au niveau national de clarifier cette question des zones de protection forte parce que, finalement, au niveau national, ils se sont rendu compte que d'une façade à l'autre, les travaux évoluaient à un rythme différent et avec une interprétation différente de cette notion des zones de protection fortes. D'où la publication de cet arrêté en 2022 et aujourd'hui, un objectif du président de la République nous fixant à 5 % pour la Méditerranée l'objectif des zones de protection fortes. Le groupe

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de travail du Conseil maritime de façade a été un peu suspendu dans l'attente de ce décret. Aujourd'hui, il y a le débat public, donc on en profite pour mettre ce sujet en débat. Tout à l'heure je le disais, on est dans le concret des choses et de la conciliation des activités. Pour l'activité pêche et aquaculture, c'est un enjeu majeur cette question du partage de l'espace maritime et du zonage. Donc oui, c'est le lieu aussi pour parler zone de protection forte.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur MÉNARD.

Geoffroy MÉNARD, Président du CDP MEM Var

C'est juste pour faire un petit constat parce que là on est en train d'échanger autour de la profession de la pêche à ce sujet des ZPF. Ce qu'on voit aujourd'hui, la profession, c'est que dès qu'il y a des objectifs nationaux, il faut les appliquer et les atteindre à tout prix. Cela a commencé avec cette histoire en France de ventilateur en mer. On en a entendu parler un jour, et puis d'un coup, il y a eu des ventilateurs de partout. On nous a dit : « Vous allez voir, c'est la transition écologique, c'est formidable, etc. ». Il y a beaucoup de navires de pêche qui sont partis à la casse. Les pêcheurs, eux, de leur côté, ont essayé de démontrer que ça avait un mauvais impact sur le milieu avec tout ce qui était décibels pour les oiseaux ou autres. Ensuite, il y a eu ce fameux scandale, je ne vais pas y revenir, mais sur la dérogation espèce protégée de Madame ROYAL, disant que pour construire un parc éolien, pas de problème, vous pouvez aller tuer des puffins, des dauphins, des machins, alors que dès qu'il y en a un qui se prend dans les filets, ce qui ne nous arrive jamais pour les dauphins, mais une espèce protégée, on essaie de la remettre à l'eau, de faire ce qu'on peut. Il y a même des centres de soins pour les tortues. On essaie de participer là-dessus. D'un coup, on nous dit qu'il y a ces objectifs nationaux et les pêcheurs disparaissent. Ce qui s'est passé pour les ZPF, rapidement, c'est qu'on nous dit qu'il y a un objectif de tant de pour cent de ZPF et chaque fois qu'il y a une ZPF qui pousse, il y a des navires de pêche qui ne peuvent plus y aller. Ce qu'on voit et ce qu'on ressent, c'est qu'il y a une espèce de poids économique dans la balance. Tout le monde me dira non, mais c'est le ressenti qu'on a aujourd'hui, c'est que c'est plus facile de dire à 3 navires de pêche, 2 pelés et un tondu, j'extrapole, vous nous avez gonflés avec vos 3 filets tordus, on passe en ZPF, et après, les autres pourront quand même aller plonger, se balader, prendre en photo les oiseaux, avoir 2 000 touristes qui viennent pour dire que c'est génial, c'est du tourisme vert, on se régale, du coup, il y a des infrastructures qui poussent après là-dessus pour dire qu'on a de superbes réserves. Du coup, il y a moins d'échanges entre l'eau douce et l'eau salée, donc tout ce qui est zooplancton, phytoplancton, il y a moins d'apports de nutriments. C'est un truc incroyable. C'est le ressenti de la profession aujourd'hui : il y a ces objectifs, mais nous, on n'a plus le droit de pêcher, même si on ne se sent pas forcément visé, mais on l'est à chaque fois.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Peut-être vous l'avez vu tout à l'heure dans la liste des questions qu'on va traiter après, on a prévu justement de vous interroger sur comment, à quelle condition, la pêche est compatible ou non avec les ZPF. C'est vraiment un des sujets de notre après-midi. Vous faites aussi la transition : je crois que quelqu'un a évoqué la question du parc de Port Cros et ça va être justement évoqué tout à l'heure. Est-ce qu'il y a d'autres questions de cadrage à nos intervenants ? Monsieur.

Jean-Philippe MORIN, Responsable du service espace maritime communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Bonjour. Jean Philippe Morin, responsable du service espace maritime communauté de communes du golfe de Saint-Tropez. Dans les diagnostics ou états des lieux qui ont été faits depuis tout à l'heure, on a bien compris la pression qui s'exerce sur les activités de pêche à l'échelle des façades PACA, petite pêche côtière artisanale. Je n'ai pas bien perçu les éléments relatifs à l'état de la ressource. Cela a été évoqué rapidement sur la sardine, mais qui est, j'allais dire, quelque chose de très particulier. Vous, en tant que pêcheur, vous ne vous êtes pas prononcé là-dessus, vous n'avez pas mis d'éléments dans le constat. Pour moi, si on n'a pas d'éléments sur l'état de la ressource, on va avoir un débat sur l'activité de pêche, mais basé sur quoi ?

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Le DIRM l'a un peu évoqué sur le nombre d'espèces en bon état, en mauvais état peut-être la question est plutôt à l'Ifremer et aux pêcheurs.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Bruno ANDRAL, Directeur Adjoint Ifremer

Je pense que c'est aux pêcheurs parce que sur cet état de la ressource, sur la petite pêche côtière, effectivement, c'est un secteur sur lequel on n'est pas tellement positionné. On est plutôt positionné sur de la pêche plus intensive de chalutiers, donc ça concerne le golfe du Lion et puis la façade est de la Corse. Pour la ressource, là, on en a une bonne estimation même si ce n'est pas parfait. Je pense que ma collègue a parlé de 8 espèces qui sont évaluées sur les 252, je crois, qui sont débarquées.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je crois que c'est 12 espèces évaluées et 8 en mauvais état, c'est ça ?

Bruno ANDRAL, Directeur Adjoint Ifremer

On voit que vraiment le mauvais état en termes de structuration de la communauté, c'est le merlu et les autres. On a cité le thon, etc. Ce qui a été pris en charge, en lien avec la profession, il faut toujours le rappeler, les choses s'améliorent au fil des ans, à l'exception du merlu. Par contre, pour ce qui est état des stocks, on ne travaille pas là-dessus parce qu'on a des enquêteurs, mais qui travaillent sur les criées. On en a en Occitanie, mais pas ici. Et donc, effectivement, sur cet aspect-là, on ne travaille pas sur ces sujets.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Monsieur MÉNARD. On demandera quand même à la DIRM de nous préciser les espèces suivies pour avoir un peu plus de précisions.

Geoffroy MÉNARD, Président du CDPMEM Var

Je vais faire une réponse assez courte et explicative. Je vais vous parler un petit peu pêcheur là-dessus. C'est justement pour l'état de la ressource suivant les zones, les problématiques, c'est qu'il y a ces zones où on dit que ce sera potentiellement fermé, on a besoin d'un état de la ressource pour le mettre en place, etc., mais ça va dans les 2 cas. C'est pourquoi vous voulez fermer cette zone à la base ? J'extrapole. Vous vous êtes levé un matin en vous disant que vous alliez fermer cette zone-là ? Forcément, c'est qu'il y avait quelque chose d'alarmant, je suppose, et qu'on avait une envie de protection soudaine de telle espèce, de tel milieu et de tel habitat. Je le conçois avec grand plaisir. Seulement, nous aussi on a notre état des stocks, mais à titre personnel et prud'homal, car on a nos modes de gestion sur ce secteur. On continue de pêcher dans cet endroit, on fait tourner les endroits et si on continue de pêcher, c'est parce qu'il y a toujours du poisson. Quand un stock baisse, on va augmenter le maillage, on va moins pêcher, on va aller sur des stocks qui se portent mieux, comme le poisson bleu, ou autre. D'un coup, on nous dit qu'on ferme, qu'on nous enlève ce mode de gestion et on repart sur l'histoire de la pression de pêche qui est déplacée. En question de préservation des stocks, on a du mal.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Madame JOUBERT, je vous laisse compléter. Ensuite, Monsieur SERAZIN.

Stéphanie JOUBERT, Chargée de mission CDPMEM Var

Merci. Juste pour compléter aussi, comme vous disiez, l'Ifremer fait des études, mais en PACA. Dans le Var, les espèces qui sont les plus pêchées ne sont pas celles qui sont étudiées. On va retrouver la rascasse, le rouget, la dorade royale, de la dorade rose aussi, on parlait de la sardine, du merlu, du rouget de vase, mais nous c'est plus le rouget de roche, donc on n'a pas de données. C'est justement vers là qu'il faudrait aller, c'est faire plus de recherches scientifiques. On a vraiment besoin de ces données-là actuellement.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci Monsieur SERAZIN.

Thomas SERAZIN, CRPM Occitanie

J'allais revenir sur le besoin de données scientifiques, avoir plus de stocks qui sont suivis. On parlait de 8 stocks, c'est vraiment très peu sur plus de 200 espèces qui sont débarquées. Je voulais revenir également sur la gestion du merlu qui se porte mal. Il faut savoir quand même qu'il y a un plan de gestion européen qui est mis en place depuis 5 ans maintenant sur cette espèce. Il y a plus de 3 300 km² qui sont fermés 8 mois de l'année côté Occitanie. Je n'ai pas les chiffres côté PACA, mais on est à peu près

sur des superficies similaires pendant 6 mois de l'année. Il faut savoir que le merlu ne revient pas. Il y a peut-être d'autres sources qui impactent cette espèce. On ne parle jamais de pollution, alors que nous, c'est quelque chose qu'on met beaucoup en avant parce qu'on voit qu'il y a de la pollution qui vient de terre, donc ça sert à quoi d'aller labelliser une zone qui continue de recevoir de la pollution ? C'est une question qu'il faut se poser également.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce que côté DIRM vous pourriez juste dire quelques mots sur les espèces qui sont suivies ? Sur les 12 espèces qui sont suivies, y en a-t-il qu'on trouve ici sur la région orientale de PACA ?

Kristenn LE BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Dans le cadre de la directive-cadre sur le milieu marin, ce qui est évalué, vous avez raison, il n'y a pas de données sur PACA parce que les 2 zones qui sont évaluées c'est le golfe du Lion et l'est de la Corse. Ce que j'ai projeté, ce sont des données qui viennent de ces 2 zones-là et non pas de votre secteur. Le constat de besoin de connaissances scientifiques supplémentaires ne peut qu'être partagé, effectivement. Une précision par rapport aux espèces. Je comprends, on se dit 250 espèces débarquées, 12 évaluées, ça peut sembler peu, mais dans les 12 espèces qui sont évaluées, elles représentent plus de 50 % des débarquements. Ce n'est pas suffisant et il faut avoir des données aussi parce que PACA représente, on l'a vu tout à l'heure, près de 40 % de la flotte de façade. Ce besoin de données sur ce secteur est réel.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame LEPETIT, rapidement et la dernière intervention ensuite, puis on passera à phase suivante.

Audrey LEPETIT, Planète mer

Audrey Lepetit. Planète mer. Pour reprendre sur les chiffres, ce qui est évalué pour dire le bon état d'un point de vue pêche surexploitée, en bon état, etc., aujourd'hui, sur les volumes débarqués en Méditerranée française, on a 56 % qui ne disposent pas d'évaluation scientifique, 56 % des volumes où on ne sait rien sur ces espèces et ce sont majoritairement des espèces dont les pêcheurs petits métiers sont dépendants. Ce ne sont pas les gros stocks de thons rouges, de merlus pour lesquels on a de la donnée, mais sur toutes les espèces exploitées par la petite pêche, on n'a pas de données. Dans le Var, ce sont 20 espèces qui constituent plus de 90 % du chiffre d'affaires des entreprises de pêche pour lesquelles on n'a aucune connaissance.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Un dernier mot ici. Madame LEPETIT prendra la parole juste après.

Intervenant

Comme il a été dit, ce qui est très important en Méditerranée, surtout dans notre région, ce sont les cycles. Pendant 3, 4, 5 ans, vous allez avoir des langoustes à plus savoir qu'en faire dans certains endroits. Et puis, 4, 5 ans, on n'en aura pas. On a eu dans les années 90 des arrivées de Saint-Pierre, c'était impressionnant de voir ça et après ils ont disparu, ils sont revenus un peu moindres. Par contre, il y a une espèce actuellement sur laquelle les scientifiques se sont penchés parce qu'on travaille beaucoup avec eux, enfin, les grands anciens Arnaud VICHENTE, Charles-François BOUDOURESQUE, c'est l'oursin. C'est aussi bien dans toute la région sud, il a presque totalement disparu. Au départ, on croyait que c'était que la surpêche, le braconnage, la pêche par les plaisanciers au mauvais moment de l'année, puisqu'on en voit toujours qui continue à ouvrir les oursins au mois de septembre, ou même au mois d'août, alors que c'est immangeable. On s'aperçoit que même dans les endroits où ils ne sont pas prélevés, comme sur le parc national de Port Cros, ils ont presque totalement disparu. On se rend bien compte que c'est l'état de l'eau qui fait qu'il n'y a plus d'oursin.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On passe au 2^e temps qui va être assez court. Merci beaucoup, Messieurs et merci Madame MONDAIN. J'espère que vous voulez bien rester avec nous jusqu'encore un petit quart d'heure à peu près pour éventuellement répondre encore à quelques questions. L'idée maintenant, c'est d'entendre des gestionnaires acteurs qui, justement, sont à titre divers opérateurs en mer ou qui

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

travaillent aussi avec les pêcheurs de différentes façons. On va commencer par l'Institut Paul Ricard. Je vais demander à Madame LEPETIT et Monsieur VICTOR de bien vouloir venir aussi. La règle du jeu est un peu différente que pour les premiers intervenants. On vous a demandé de vous exprimer pendant 5 min maximum et de nous faire un état de votre expérience d'acteur et de gestionnaire. Je serai un peu plus dur sur la gestion du temps. Madame LEMOINE et ensuite Planète mer.

Claire LEMOINE, Institut océanographique Paul Ricard

Je me tiens à l'exercice des 5 min, mais je suis là pour les questions après. Claire Lemoine de l'Institut océanographique Paul Ricard. Quelles sont les activités de l'Institut ? C'est connaître, faire connaître et protéger le milieu. Cela fait 3 champs d'intervention. Sur le connaître, c'est de la recherche, le suivi biologique du milieu, le suivi des espèces. On en parlait un petit peu. On ne suit pas toutes les espèces, on est plus centralisé sur la lagune du Brusc. C'est aussi faire connaître : c'est une grosse action de sensibilisation et aussi le centre de formation dont on a parlé en introduction, qui va se lancer pour diffuser de la connaissance. Le protéger, c'est comment on peut apporter des solutions, comment on fait de la recherche appliquée. C'est sur ce champ que je vais intervenir aujourd'hui. Les activités de recherche : 4 pôles d'activités, les productions aquacoles durables. C'est ce point que je vais développer. La restauration écologique, des solutions fondées sur la nature et des suivis écologiques. C'est le suivi du milieu. 4 pôles de recherche, dont le pôle aquaculture durable. À l'Institut, on trouve que travailler et trouver des solutions sur l'aquaculture, c'est vraiment important pour plusieurs points parce qu'en fait, on est dans un contexte de population mondiale croissante avec une demande en produit halieutique croissant. La pêche ne pourra pas répondre à toute cette demande. Si on veut continuer à pouvoir manger du poisson, je schématise un peu et je fais vite parce que j'ai que 5 min, il va falloir trouver des solutions. Les modèles aquacoles ne sont pas forcément tous bons, ou en tout cas ils pâtissent un peu d'une mauvaise image. Est-ce que c'est à juste titre ou pas ? Pas forcément, mais en tout cas, il y a une mauvaise image de pollution du milieu, certainement de poisson de qualité un peu en deçà, etc. Ce qui n'est pas vrai. On est sur 2 systèmes différents et on travaille avec ou pour les aquaculteurs, les criées d'Agde et je vais vous présenter les projets. Il y a un projet qui s'appelle Naïade qui est Nourriture et aliments innovants pour l'aquaculture de demain. C'est comment consommer du poisson autrement ? On a parlé des farines de poisson, l'aquaculture dans un modèle traditionnel, on leur donne des aliments classiques avec effectivement un fort apport en protéines de poisson, puisque dans la constitution d'un aliment classique, on passe sur de la protéine de poisson. À l'Institut et en partenariat avec le CNRS, les aquaculteurs, on travaille sur un aliment différent en substituant la protéine de poisson par une protéine d'insectes. Plusieurs étapes : il a fallu déjà faire le bol alimentaire du loup et/ou de la dorade. Ensuite, trouver la composition de l'aliment qui répond au mieux à la demande du poisson. On peut sauver le monde, mais si l'aliment est trop cher, on ne veut pas la perte des aquaculteurs. Il faut trouver effectivement un modèle qui va répondre à des enjeux environnementaux, mais aussi à des enjeux économiques parce qu'on ne peut pas décorréliser la recherche de l'actualité et des enjeux économiques des professionnels. C'était très important. Ensuite, il a fallu tester l'acceptabilité par le poisson, la flottabilité de l'aliment. Le dernier point sur lequel on s'était moins attardé et qui nous a valu des tours, c'est la conservation de l'aliment qui est un aliment frais. On a des enjeux sur comment approvisionner régulièrement et comment conserver cet aliment. C'est un projet qu'on mène depuis quelques années et qui commence à porter ses fruits, avec toujours une petite contrainte sur les aspects économiques. On a également un projet, je vais passer un peu plus vite, sur lequel on accompagne des groupements d'intérêt économique au Sénégal pour pouvoir leur apporter une fourniture. On les accompagne pour installer des modules répliquables dans lesquels on propose, ce n'est pas un système d'aquaponie, mais on les accompagne pour mettre en place de l'aquaculture à terre. On parle beaucoup en fait d'aquaculture marine, mais on peut envisager des modèles d'aquaculture à terre. Ce sera peut-être aussi un des enjeux. Quand je parlais de mauvaises images de l'aquaculture, on a aussi l'enjeu des politiques sur ces zones d'implantations aquacoles. Est-ce qu'on veut les développer ? Ce n'est peut-être pas forcément la grande tendance face au tourisme et face à plein d'objectifs. Il y a aussi l'aquaculture à terre qui peut apporter des solutions. Dans le cadre de ce modèle, c'était pour continuer à pouvoir apporter des protéines animales à des populations qui souffrent de malnutrition et qui auparavant, et encore un peu actuellement, se nourrissaient de sardinelles. Aujourd'hui, le stock de sardinelles est pris par de grosses pêcheries. Ils prennent toutes ces sardinelles et ils en font de la farine de poisson. Les enjeux économiques, on voit qu'ils sont très forts. Cela pose aussi des questions d'alimentation mondiale. En développant ce système sur lequel on adosse de l'aquaculture et un système de maraîchage, on contribue à mettre à terre un système qui permet de fournir des protéines. C'est très dur l'exercice de

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

5 min. Pour le dernier, quelques images. Le dernier modèle fait suite à une demande de la criée d'Agde puisqu'on parle de toute la façade, comment envisager de valoriser les sous-déchets coproduits ? On peut parler aussi de la terminologie, mais en 5 min, c'est impossible. De tout ce qui n'est pas vendu à la criée et quand on fait du filetage, il y a des choses qui ne sont pas vendues, et tous ces sous-produits doivent être conservés dans des chambres froides avec un coût carbone important, puis les emmener après dans des déchetteries. On peut parler du coût carbone, est-ce que c'est une bonne idée d'aller stocker et d'emmener plus loin, avec les camions qui viennent ? Ou est-ce qu'on ne pourrait pas les valoriser sur place ? Avec la criée d'Agde, on avait envisagé un modèle sur lequel on pouvait mettre une petite unité de production de crevettes à proximité, qu'on nourrirait de ces coproduits. On voulait le tester, on s'est heurté à une réglementation. En tout cas, on ne nous a pas donné l'accord d'expérimentation, d'implanter ce démonstrateur à côté de la criée. Il y a eu beaucoup de problèmes sanitaires, donc ils avaient peur que l'implantation de ces démonstrateurs puisse engendrer des problèmes sanitaires, soit autre chose. On s'est mis au sein de l'Institut dans une salle d'expérimentation, dans un cadre expérimental. On a testé ce process qui fonctionne très bien pour apporter des solutions. Aujourd'hui, on va essayer de lever quelques verrous réglementaires pour apporter des solutions. Là, je vous montre rapidement : on a développé une plateforme de 600 m² aux Embiez qui n'a pas encore été inaugurée, mais qui va bientôt l'être et dans lequel on mène toutes ces expérimentations.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On est vraiment dans le concret. Monsieur Victor du parc national de Port Cros.

François VICTOR, Directeur adjoint du parc national de Port Cros

Merci. Je suis le directeur adjoint du parc national de Port Cros et certains me connaissent d'autant plus qu'on se voit souvent. Le parc national de Port Cros est un parc national pêché. J'ai choisi de vous donner quelques dates pour reparler de ça. Il est pêché, en pêche de loisir et il est pêché en pêche professionnelle. Nous pensons que nous serons l'une des premières ZPF à Port Cros avec ces pêcheurs à l'intérieur. Pour nous, il n'y a pas d'incompatibilité. Les 10 pêcheurs du Lavandou, il n'y a pas que des gens du Lavandou, pour nous, pêchent bien, pêchent correctement et quand ils ne pêchent pas correctement, on s'explique, s'ils continuent, ils sortent, si ça s'arrange, ils restent. Ce n'est pas très compliqué. C'est Koh-Lanta, vous devez quitter l'île et ça se fait avec un conseil dans lequel il y a des pêcheurs. 1963, c'est la création du parc. Quand on dit aujourd'hui à port Cros que quand le mérout va, tout va, à l'époque, il n'y avait plus qu'environ 7 mérouts dans le cœur de parc. Aujourd'hui, 60 ans après, on en dénombre plus de 800. Cela veut dire qu'ils ont sans doute à manger. Cela veut dire que toute la pyramide alimentaire qui permet d'engraisser des poissons de cette taille, de plus d'un mètre, fait qu'il y a une vraie réussite. Pour nous en tout cas, c'est un indicateur fort. La 2^e date, c'est 1980. Monsieur MÉNARD disait, quand vous vous levez le matin, qu'est-ce qui se passe ? Etc. En 1980, apparemment, le prud'homme du Lavandou se réveille un matin et se dit qu'il faut fermer le mouton à rascasse de la Gabinière. Et pour ça, il va avoir les patrons et les gardes, il propose que les gardes s'occupent aussi de surveiller cette interdiction. C'est une interdiction qui au départ vient, et c'est normal, des prud'homies et sur laquelle on s'est collé et on a avancé. Ce n'est pas nous. 1999, vous voyez, ça avance lentement, train de sénateur, mais c'est l'approbation de la charte de pêche par le comité régional de pêche. Avant de passer au règlement, on a établi des chartes, comme on l'a fait avec les plongeurs, comme on le fait avec la pêche de loisirs. On passe d'abord par des chartes et ensuite lorsqu'on estime que, peut-être, certains ont besoin de quelque chose de plus costaud que ça, on passe par des règlements et très souvent, ensuite les services de l'État passent carrément au stade de l'arrêté préfectoral. Tout cela est inscrit dans le marbre. C'est comme ça qu'on travaille chez nous. Par contre, dans ce train de sénateur, la pêche de loisirs commence à être traitée qu'en 2004. La chasse sous-marine avait été interdite très tôt à Port Cros. C'est en 2004 qu'on commence à établir des règles un peu plus strictes. Vous voyez, il y a un certain décalage. C'est 40 ans plus tard quand même après la création du parc qu'on s'occupe de cette question. En 2016, il y a un changement radical. On se dote d'une charte du territoire. Et là, on étend le territoire à ce qu'on appelle l'aire marine adjacente et là, on commence aussi à essayer avec les pêches de loisirs de réguler un petit peu aussi en nombre de poissons, les poissons dits nobles. On essaie de limiter à 5 par pêcheur, en termes de poids aussi, 20 kilos par bateau. Tout ça, vous voyez, se fait sur la longueur. Ce que je veux vous dire, c'est que le parc national est pêché et d'après nous, il continuera à l'être. C'est vraiment ce modèle qu'on a porté. On a peut-être un peu gêné d'ailleurs ce fameux décret parce que quand on a été consulté à une époque, on a dit qu'on veut un traitement différencié sur les ZPF entre nos 2 îles. L'île de Port Cros est prête parce qu'il y a une longue tradition

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de discussion et on est maintenant persuadé qu'il n'y a pas de problème pour qu'on soit reconnu comme zone de protection forte. En revanche, on a dit que Porquerolles n'est pas prête parce qu'on a encore des choses à faire, en particulier sur la pression de la plaisance, 1 000 bateaux à peu près par jour à certains endroits, dont 40 % ancrés sur la posidonie. On n'a pas voulu que Porquerolles devienne une ZPF par magie. On a préféré être moins bons élèves, mais dire : « Ne vous n'inquiétez pas, on travaille dessus et dans quelques années, on pourra tous, tous les acteurs, dire qu'on mérite ce label ». On vise vraiment à être un modèle, un modèle en concertation. Les prud'homies, pour nous, ce sont des interlocuteurs essentiels. Les comités des pêches, bien entendu. Et puis la DIRM, qui est aussi notre modèle, quelque part le CMF qui a été cité, le groupe Mer qu'on a mis en place à l'issue de toute une réflexion sur la planification en AMA est venu de là. On s'est dit que plutôt que de parler d'un côté avec les pêcheurs professionnels, d'un côté avec les plongeurs et d'un autre côté avec les pêcheurs de loisirs, il y a quand même des moments où on réunit tout le monde et ça permet de discuter tous du même sujet au même moment et de comprendre aussi les contraintes, les pressions qui s'exercent sur les uns et les autres et de se parler. C'est comme ça qu'on vit, au jour le jour, à Port Cros.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup et merci aussi pour le respect du timing. On termine avec Madame LEPETIT.

Audrey LEPETIT, Planète mer

Audrey Lepetit, ingénieur en halieutique et responsable pêche au sein de l'Association Planète mer. Très brièvement, Planète mer, est une association d'intérêt général dont la mission est d'agir tous ensemble pour retrouver un équilibre durable entre activité humaine et vie marine. Au quotidien, c'est une équipe d'une dizaine de personnes qui travaillent à bâtir des solutions concrètes de terrain reproductible sur d'autres territoires et ensuite reprises et mises en œuvre par les politiques publiques. On agit toujours avec et jamais contre en impliquant l'ensemble des parties prenantes dans 3 domaines d'action : la protection de la biodiversité avec les citoyens, à travers le prisme des sciences participatives, la gestion des ressources de pêche, donc avec les pêcheurs et la restauration des écosystèmes dégradés avec les populations locales. Planète mer, ce sont 3 piliers : protéger, gérer, restaurer. L'idée, c'était de présenter des solutions qui peuvent être envisageables ou des exemples efficaces pour maintenir une activité de pêche qui soit durable et rentable sur un territoire, en garantissant ce bon état écologique du milieu marin. J'en ai identifié 3 principales pour nous, mais ce ne sont pas les seules, notamment dans un contexte de changement climatique, de multiplication des usages. La première piste, on en a parlé tout à l'heure, c'est l'amélioration des connaissances. En fait, il est indispensable de renforcer les moyens qui sont donnés à la science pour collecter de la donnée sur les espèces, sur les habitats, mais aussi sur les usages de la pêche professionnelle et de la pêche de loisir puisqu'on en a très peu. On l'a évoqué, je ne vais pas y revenir. La 2e piste, c'est également tout ce qui va concerner les plans de gestion, l'élaboration, la mise en œuvre, mais surtout le suivi et l'évaluation de plans de gestion qui soient adaptés aux différents usages. 3e piste, c'est la lutte contre toute activité illégale et pour ça, c'est de renforcer les moyens de surveillance et de contrôle qui sont déjà en place pour lutter notamment contre le braconnage. Pour moi, la mise en œuvre de ces solutions passe impérativement par l'implication des professionnels de la pêche en cherchant également l'adhésion des autres parties prenantes. C'est impliquer les professionnels dans l'amélioration des connaissances par la valorisation de leur savoir empirique et une coconstruction de ces savoirs avec les scientifiques. L'implication des professionnels dans la gestion des biens communs que sont les ressources halieutiques et les écosystèmes associés via une gestion, une gouvernance collective territoriale. En quelques mots, c'est la mise en place d'une réelle cogestion et l'implication des professionnels dans la lutte contre le braconnage par la mise en place des gardes jurés. Ces 3 pistes de solutions, c'est ce qu'on tente de mettre en œuvre par des actions concrètes via le programme PELA-Med, pêcheurs engagés pour l'avenir de la Méditerranée, que l'on a initié en 2018 avec le comité Départemental des pêches du Var et des élevages marins. C'est un programme de développement du territoire pour et par les pêcheurs aux petits métiers qui vise à construire, à proposer, à tester des outils de gestion, d'acquisition de connaissances, de lutte contre le braconnage avec les pêcheurs pour tendre vers des niveaux socio-économiques et écologiques qui soient durables. On a fait le choix de développer une méthode participative afin d'inclure et d'impliquer les professionnels de la pêche, mais pas que. Il y a aussi l'administration, les gestionnaires de parcs, les scientifiques. Au démarrage de PELA-Med, ce qu'on a fait avec le comité des pêches, c'est aller à la rencontre des pêcheurs de l'ensemble des prud'homies varoises pour identifier leurs problématiques, leurs enjeux, les enjeux sur leur territoire et aussi les besoins qu'ils avaient. Par la suite, on a constitué un comité de pilotage. Ses membres, ce sont

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

uniquement les pêcheurs représentant l'ensemble des prud'homies. Ce Copil est l'organe de décision du programme. Ce sont bien les pêcheurs qui se positionnent sur les actions prioritaires à mener, qu'on leur propose bien sûr, mais c'est pour répondre au plus juste à leur problématique quotidienne. On ne traite pas toutes les problématiques de la pêche puisqu'il y en a énormément. On essaie de s'attacher à ces 3 enjeux ou défis que l'on a identifiés pour la petite pêche côtière.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, merci également pour le respect du temps. Vous avez beaucoup d'informations, beaucoup d'exemples, même des propositions assez concrètes, peut-être aussi des modèles un peu différents ou des gens qui recherchent et qui réfléchissent à ces différents modèles. Je vous propose qu'il y ait peut-être 1 ou 2 questions de précision auprès de nos intervenantes et intervenants. Ensuite, on va passer au travail à la table. Est-ce qu'il y a 1 ou 2 questions de précision ? Monsieur, vous vous présentez.

Alain NADAÏ, Chercheur

Alain NADAÏ, je suis chercheur, je travaille sur les questions d'énergie renouvelable. À plusieurs moments dans la discussion ont été évoquées des espèces sur lesquelles les prises avaient été réduites et qui ne revenaient pas. Le spectre derrière, c'était la question de l'état du milieu. Je crois qu'il y a eu des études, mais c'était il y a 1 ou 2 ans, peut-être du côté de Marseille avec des boues rouges, sur la question de la qualité des poissons, c'est-à-dire des poissons qui avaient des résidus de pollution dans la chair. La question de la consommabilité du poisson en relation avec l'état du milieu était là. Est-ce qu'il n'y a pas une dimension de l'état du milieu plus large, qui est derrière les baisses de ressources comme ça et qu'est-ce qu'on sait là-dessus aujourd'hui sur la côte ?

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci. Est-ce que l'un de vous peut répondre ?

Audrey LEPETIT, Planète mer

Je ne suis pas sûre d'être la plus à même puisqu'on ne travaille pas spécialement sur l'assimilation des résidus, mais je sais qu'il y a eu des études qui ont été menées récemment par le comité scientifique des îles de Lérins sur les résidus médicamenteux qui seraient absorbés par les poissons venant de l'eau des stations d'épuration.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Peut-être que l'Ifremer veut ajouter un point.

Bruno ANDRAL, Directeur Adjoint Ifremer

Pour répondre à la question sur la surveillance, ça s'appelle la surveillance des contaminants. Historiquement, les réseaux de surveillance sont sur le côtier parce qu'on mesure soit avec des techniques dans les sédiments ou alors avec des organismes vivants. J'ai fait du cagine de moule pendant des années, j'en ai dispatché sur tout le pourtour de la Méditerranée, mais on travaille en côtier, donc travailler au large, ça vient avec la directive stratégie marine, on s'éloigne de la côte et ça se mesure essentiellement dans les poissons. On est au début des réseaux, on n'a pas beaucoup de recul. Par contre, en matière de consommabilité, de mémoire, je n'ai jamais trouvé des concentrations en contaminants dans les poissons qui posent un problème de ce côté.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Dernière intervention avec Monsieur.

Alain NADAÏ, Chercheur

Un sujet a été évoqué à demi-mot, mais ça rejoint une problématique quand-même de la ressource. Tout à l'heure, Bruno ANDRAL a dit qu'il y avait un problème de ressources sardines par rapport à l'alimentation, simplement à la ressource qui arrivait par les bassins versants, la charge organique, le phytoplancton, le zooplancton, etc. Tout à l'heure, je crois que c'est Claire LEMOINE qui a parlé d'une expérimentation à Agde où vous essayez de remettre dans le milieu de la matière organique. Il y a un rapport du PNUE, le programme des Nations unies pour l'environnement, qui doit dater des années 2000, qui disait déjà que la Méditerranée est une mer oligotrophe, qui manque d'éléments minéraux et qui est une mer relativement pauvre. Aujourd'hui, en épurant l'assainissement, en épurant tout ça, ce qui est

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

vraiment nécessaire, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais on enlève aussi toute la charge organique qui est nécessaire à la vie. Il a des pressions de prélèvement de pêche, etc., mais en même temps que d'un côté on fait quelque chose de bien, on réduit l'état de la ressource. On est sur un dilemme : est-ce qu'il faut continuer à épurer nos rejets ? Est-ce qu'il ne faut pas porter de la matière organique dans le milieu ?

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Ça fera une bonne question de conclusion du débat public. Est-ce qu'on arrête l'épuration des eaux usées ? Je blague. Vous êtes bien d'une collectivité Monsieur ? Monsieur VICTOR.

François VICTOR, Directeur adjoint du parc national de Port Cros

Si je peux me permettre, il y avait une question sur la pression tout à l'heure. Les pressions, c'est tout ce qui intervient sur un écosystème et cette pression effectivement de manque d'éléments nutritifs. On retrouve ça aussi avec l'arrivée de virus par exemple. Les grandes nacres subissent en ce moment la pression de la grande nacre. Et ça, c'est peut-être dû à des transferts par des bateaux. On a du mal à caler ça. Tous ces éléments de gestion qu'on fait tous ensemble sont impactés par des éléments des fois très lointains par rapport à nos propres problématiques, mais qu'on ne peut pas ignorer. Le Rhône est aujourd'hui complètement endigué. C'est plus du tout comme la Loire, un fleuve naturel, et il y a énormément de nutriments, de sable qui sont bloqués maintenant dans le bassin versant et qui arrivaient jusqu'à nous. Pour terminer, effectivement la question, par exemple autour des oursins, nous-mêmes, on avait un peu porté la question des oursins, mais Monsieur BOUDOURESQUE, que tu citais tout à l'heure, nous a dit qu'on pouvait toujours faire quelque chose au niveau de la pêche, mais ce n'est pas ça qui va faire la différence. Cela veut dire qu'il faut toujours faire attention de ne pas liguier les uns contre les autres, de faire avec et non pas contre et de faire assez attention effectivement au fait de savoir d'où viennent les choses. On travaille beaucoup avec le GIS Posidonie aussi et puis l'Observatoire du milieu marin du côté de Saint-Tropez. C'est important qu'on récupère le plus de données possible. Pour ça, on a aussi besoin de la collaboration des pêcheurs. Il faut savoir que nous, normalement, dans notre charte de pêche, il est conçu qu'on doit aussi embarquer parfois, les gardes et les scientifiques, sur les bateaux qui sont autorisés à pêcher. Pour l'instant, on n'insiste pas trop, on ne gêne pas trop, mais ce n'est plus la mode. Je pense qu'il va falloir qu'on y revienne parce que si on veut vraiment savoir ce qui se passe autour de nous, il faudra qu'on arrive à rebosser bien ensemble et qu'on voit que ce n'est pas du flicage. C'est aussi d'ailleurs rendre compte de la bonne santé d'un cœur marin avec ses pêcheurs. Donc on a tout intérêt à témoigner les uns et les autres, je ne vous l'impose pas, mais c'est important à une époque où on voudrait nous opposer les uns les autres. Nous, on est vraiment convaincu que ce n'est pas la bonne façon de faire et la bonne, c'est bien une planification maritime pour savoir où on met les choses et une cohabitation. Je viens de la zone bretonne. Il y a des parcs éoliens qui sont pêchés et on a veillé à ça et les pêcheurs ont veillé à ça. Donc, ne vous faites pas embarquer dans le fait que c'est obligatoire, que quand il y a un parc éolien, il n'y a plus de pêche, car c'est faux parce qu'il y a des parcs pêchés. J'y ai veillé moi-même là-bas.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je propose qu'on ne reparte pas sur l'éolien.

François VICTOR, Directeur adjoint du parc national de Port Cros

En tout cas, il y a une grande importance vraiment à travailler ensemble sur tous les sujets, même les plus épineux et les plus conflictuels.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Vous avez lancé la discussion sur comment on s'y prend, comment on fait avec plein de propositions très concrètes. Merci beaucoup. Vous pouvez regagner vos places. Maintenant, on a 45 min, on terminera la réunion autour de 17h00 comme prévu.

Déborah MONDAIN, Directrice CRPMEM PACA

Excusez-moi, je me permets d'intervenir parce que j'ai levé la main, mais je pense qu'en vidéo je ne suis pas forcément visible.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Très brièvement, s'il vous plaît.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Déborah MONDAIN, Directrice CRPMEM PACA

Je voulais simplement rebondir sur les propos qui ont été dits. Effectivement, depuis quelques années, on constate des modifications trophiques majeures et notamment des modifications. On constate moins de poissons planctophages et davantage de poissons prédateurs et donc il y a des changements trophiques qui ont impacté l'alimentation, la croissance et la reproduction des poissons. Ne voyant pas les intervenants présents aujourd'hui, je ne sais pas si l'université de Marseille, notamment le MIO est là, mais il y a des thèses et des projets de recherche qui sont menés depuis plusieurs années sur ça, qui sont assez intéressants et qui mettent justement en exergue ce qui vient d'être dit. C'est assez intéressant et c'est peut-être quelque chose qui pourrait être mis sur la table pour prouver que ce n'est pas que la pêche et les captures qui sont en lien avec la modification en tout cas de la chaîne trophique. On voit notamment au niveau du phyto et du zooplancton qu'il y a également des réductions de taille et un appauvrissement du milieu. Ensuite, je sais que ce n'est pas le débat sur l'éolien, mais je voulais juste rebondir sur les derniers propos qui ont été tenus sur l'exemple de la Bretagne où là on parle de l'éolien posé. Nous, on est sur de l'éolien flottant. On est incapable de dire aujourd'hui s'il n'y aura pas de souci et si l'activité de pêche professionnelle pourra être également pratiquée sur la zone. Merci beaucoup.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci. Il y a beaucoup de questions qui se posent sur l'état du milieu. Les travaux du MIO sont sollicités dans le cadre du débat public. On a même un des membres de la commission particulière qui est justement chercheur au MOI et qui fait cette liaison, Thomas CHANGEUX. Si vous avez des questions à lui poser après la réunion, il sera ravi de vous répondre.

On a vraiment beaucoup de matière. Pour les 3 questions qui vous sont posées, on vous propose simplement un petit document que vous avez sur la table. On vous laisse écrire dessus un peu l'état de vos réflexions. En fait, on ne fait que vous poser des questions, mais vous avez le droit d'aller dans les directions que vous voulez. Ce n'est pas un travail, ce n'est pas un devoir, ce sont juste 3 questions qui nous semblaient être, en tout cas avant qu'on ait cette première partie du débat, un peu structurantes pour l'avenir des pêches en Méditerranée. Je vais les citer rapidement et après je vous donne les règles du jeu. D'abord, quelle place pour les différentes pêches professionnelles et de loisirs en Méditerranée en 2032, 2050 ? On aurait dû ajouter l'aquaculture. Donc excusez-nous, c'est une petite erreur. Vous pouvez ajouter à la main tout de suite les questions d'aquaculture. On pense aussi bien aux questions quantitatives, d'objectif de prise, ça peut être aussi en nombre de bateaux, de marins. Bref, ce sont des questions qui ont été déjà posées. Quelles techniques et quels modes de gestion de la ressource peuvent pérenniser l'activité ? On a bien entendu tout à l'heure Monsieur MÉNARD, et d'autres aussi, qui ont parlé de difficultés et de visibilité sur l'activité. Est-ce que 2030 c'est atteignable ou pas ? Cela nous paraît être extrêmement important. Ce n'est peut-être pas l'objectif de pérenniser l'activité, mais si vous pensez que c'est un objectif, alors comment ? Est-ce qu'il y a une évolution des techniques ? Ou est-ce que les techniques existantes sont satisfaisantes ? Est-ce qu'il faut les faire bouger ? Et puis les modes de gestion. Enfin la dernière nous a animé plusieurs débats : quelles pêches seraient compatibles, et comment, avec la protection forte de la biodiversité ? Très sincèrement, vous pouvez prendre ces questions, vous pouvez en prendre d'autres. Faites comme vous voulez. Vous avez 45 min. Le principe, c'est déjà peut-être de faire un petit tour de votre table pour savoir qui est qui. Cela paraît un peu logique, mais c'est la première chose à faire et ensuite, de débattre tranquillement. À la fin, dans 45 min environ, on vous proposera des Post-its un peu grands. On vous demandera de nous écrire le résultat de votre travail. On vous demandera de vous concentrer sur les propositions que vous voulez faire pour répondre à ces questions, propositions qui peuvent être très concrètes, précises. Est-ce qu'il faut suivre plus d'espèces ? Est-ce qu'il faut arrêter d'épurer les eaux usées ? Je ne sais pas, je prends au hasard, bref des choses très concrètes, très précises. On vous demandera d'en faire une synthèse collective. Est-ce que la règle du jeu est claire ? Ça va pour tout le monde ? Dernière chose, je le rappelle, pensez façade, pensez Var si vous voulez, pensez PACA, mais pensez aussi façade. Merci d'avance, bon travail. Les services de l'État sont présents ici pour répondre à toute question que vous auriez sur la réglementation, sur les données, etc. À vous de jouer, merci.

Travail sur table des participants.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

On est en train d'arriver doucement vers la fin de notre échange, s'il vous plaît. Un tout petit point d'attention. On vous distribue maintenant de grands Post-its. Il y a encore des tables qui discutent, s'il vous plaît, Messieurs, Mesdames, il y en a qui n'écoutent pas. On vous distribue des Post-its, ils sont juste là, on vous en distribue 5 ou 6 par table. Si vous en voulez plus, vous nous demandez, il n'y a pas de problème. Ce qu'on vous demande, écoutez-moi bien une petite seconde, s'il vous plaît, à partir de toutes vos discussions que vous avez eues du document, que vous avez pour certains rempli, pour d'autres pas, ce n'est pas grave, c'est d'essayer de vous mettre d'accord sur les 3 ou 4 idées fortes, contributions, propositions, les choses qu'il faut changer, qu'il faut faire. La seule consigne, c'est que vous écrivez gros et que vous écrivez surtout une seule idée, une proposition par Post-it. Vous ne manquez pas d'idées et on ne manque pas de Post-it donc, il n'y a pas de problème. Il y en aura assez. Une seule idée par Post-it. Il vous reste 5 min pour vous mettre d'accord et rédiger ces 3, 4 ou 5 propositions fortes. Merci.

Travail sur table.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je vais vous proposer de tous vous lever et de venir ici. On va découvrir ensemble le travail produit. On a dégagé l'espace devant. On va prendre encore quelques minutes avant de clôturer nos échanges. Merci de vous lever, les services de l'État aussi. Merci de vous rapprocher, les personnes qui sont dehors aussi, Monsieur PERRON.

On va faire quelque chose de simple. Vous avez de bons yeux apparemment, mais pour ceux qui ont des yeux un peu moins bons, je vais vous demander à tous de faire 2 mètres en avant pour que vous puissiez lire par vous-même parce que ne vais pas les lire moi-même. Approchez-vous encore un petit peu. Ici, c'est la production que vous venez de faire, donc il y a beaucoup de contributions. On va essayer de faire un petit exercice en 3 ou 4 min, mais c'est très rapide. On va essayer de rapprocher les Post-its qui se ressemblent, en tout cas, qui parlent des mêmes choses. Je vous laisse 1 ou 2 min pour les lire d'abord, puis on va essayer de regrouper les choses.

Travail sur Post-it.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Est-ce que vous avez eu le temps de regarder à peu près ? Certains sont écrits assez petits. Je vais demander à 2 personnes, un homme, une femme, Madame JOUBERT, je vous désigne, venez, vous allez manipuler les choses et vous allez les déplacer avec un pêcheur. Qui peut venir ? Monsieur, vous ne voulez pas ? Venez. On va essayer de rassembler les choses par thème. On va essayer d'être un peu logique, on peut commencer par les questions de connaissances scientifiques. Est-ce que vous pouvez repérer tous les Post-its qui parlent de ça et on va les amener ici.

Intervenant

Développement des stations de lagunage.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Il n'y a pas sur les connaissances scientifiques ? Ici, il y a connaissance de la chaîne trophique. Amélioration des connaissances. Encadrer et améliorer l'état de la connaissance sur la pêche de loisirs. Il y a un assez grand nombre de Post-its qui parle de la pêche de loisirs d'ailleurs, allez-y. Ensuite, on a ici les ZPF. Il me semble que les ZPF ont suscité pas mal de questions. Ça, je vous l'enlève, du coup c'est produit professionnel. Les Post-its ZPF, on va les rassembler ici. On a une zone de protection tournante basée sur le système des prud'homies afin de prendre en compte les saisonnalités des zones pour les différentes espèces et permettre la diversité des captures. Est-ce que quelqu'un a été dans les 2 ateliers et qui discrètement a changé de table ? Vous pouvez avouer. Je vous demande un peu d'attention. Au fond, Monsieur le Directeur adjoint, s'il vous plaît. Ici, on a exactement les 2 mêmes Post-its : priorité pêche professionnelle dans les ZPF, donner la priorité à la pêche professionnelle dans les ZPF. Ensuite,

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

par quoi on continue ? La cogestion ? Ça, c'est plus loin du coup, je ne sais pas où ça va. Renforcer le rôle des prud'hommes dans la gestion. Pour la cogestion ici. Une pêche concertée avec les pêcheurs locaux et les gestionnaires d'AMP. À côté de la cogestion, est-ce qu'on peut mettre la surveillance ou pas ? Ou peut-être qu'on va continuer avec les pêches de loisirs. Il y a beaucoup de Post-its sur les pêches de loisirs. Est-ce qu'il y avait des pêcheurs de loisirs dans la salle aujourd'hui ? Monsieur, bravo. On peut féliciter Monsieur qui représente la pêche de loisirs aujourd'hui, ce n'est pas toujours le plus facile. Merci. Vous êtes juste pêcheur. Qu'est-ce qu'on a sur les pêches de loisirs ? Déclaration des pêches de loisirs. Plus de règles, plus de contrôle pour la pêche de loisirs. Il y en a un, le dernier, Madame JOUBERT, pouvez-vous le lire s'il vous plait.

Stéphanie JOUBERT, Chargée de mission CDPMEM Var

Que la pêche récréative sorte, que la notion de consommation familiale soit exclue de la réglementation, en gros, je pense que ça veut dire que ça. Dans la réglementation, la pêche de loisirs n'a pas une définition précise de la quantité des poissons pêchés, c'est selon la consommation familiale. Je pense que le Post-it veut que ce soit précisé qu'il y a un nombre.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

On va le mettre ici avec la pêche de loisirs. Gardez le micro. Est-ce qu'on a fini la pêche de loisirs ?

Stéphanie JOUBERT, Chargée de mission CDPMEM Var

Oui.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Est-ce que la surveillance ce n'est pas que pour la pêche de loisirs ici ? On va le mettre avec la cogestion et les gardes jurés. Madame JOUBERT.

Stéphanie JOUBERT, Chargée de mission CDPMEM Var

La formation : mettre en avant la communication sur les métiers et pouvoir augmenter l'attractivité pour les jeunes. Je crois qu'il y avait 2 Post-its ou que celui-là.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

C'est un orphelin.

Stéphanie JOUBERT, Chargée de mission CDPMEM Var

Oui. Modernisation de la flotte et décarbonation, ça, c'est le sujet à la mode. Ferme aquacole, là aussi. Dégustation des produits à bord des bateaux et des fermes aquacoles, développer les circuits courts, fermes de grossissement de thon rouge et développement de stations de lagunage pour le développement et l'enrichissement du plancton.

Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour votre participation à tous les deux. On vient de faire quelque chose de très simple. Si on vous avait laissé plus de temps, il y aurait peut-être encore plus de Post-its sur le panneau, c'est très probable. On s'excuse un peu. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'éléments à entendre. On n'a pas tout, mais on a au moins une petite image collective de vos réflexions. Ce qu'on vient de faire, je vous le dis juste, ça s'appelle un métaplan. Ça veut dire qu'avec des idées au départ individuelles, c'est devenu des idées collectives à la table. Maintenant, c'est le plan de notre réunion qu'on vient de faire, en tout cas de ce qu'elle a produit. Vous voyez assez clairement, les questions de connaissances, les questions du rapport entre pêche et ZPF, la question de la gestion et de la cogestion, et comment les pêcheurs, mais pas seulement, peuvent être associés dans la gestion de l'ensemble des questions ZPF, mais pas que aussi, gestion des prises, de la connaissance du milieu, etc. Ici, le besoin de surveillance et d'encadrement, avec un rôle important pour un certain nombre de prud'hommes toujours et des contrôles et des mesures venant de la base. C'est intéressant, des mesures, oui, mais des contrôles aussi. Les prud'homies sont, de toute façon, aussi structurées dans cette logique-là. Ici, la question de la pêche de loisirs et de la pêche récréative, avec des propositions assez concrètes qui sont plutôt dans le sens d'un contrôle accru et de repères plus précis vis-à-vis de cette question-là. Et puis là, des idées qui ne sont pas forcément en groupe, les questions de métier qui n'ont pas été finalement au cœur de nos échanges, il me semble, mais qui sont quand même là sur le métaplan. Pour terminer, des propositions tout à fait

concrètes sur la commercialisation. On a parlé de circuit court. Ici, l'aquaculture aussi sur un certain nombre de choses. Nous en tout cas, commission des débats publics, c'est ça aussi qui nous intéresse de retenir. On va récupérer maintenant toutes les feuilles de chaque table. Il n'y aura pas que ça comme produit de la réunion, il y aura tout ce que vous avez fait. Ce qu'on voudrait aussi vous dire, et ce sera mon mot de conclusion, c'est que l'intérêt d'une réunion de ce type, vous avez entendu beaucoup d'informations, vous avez débattu entre vous. Le débat dure jusqu'au 26 avril. L'idée aussi de cette journée aujourd'hui, c'était de vous permettre de rentrer dans le sujet. Pour certains, vous y êtes complètement les pieds dedans tous les jours, pour d'autres un peu moins, et de rentrer dans le sujet, de discuter avec les autres, de prendre un peu de recul.

Maintenant, vous pouvez continuer à contribuer au débat public, à l'élaboration de ce document stratégique de façade soit en ligne à travers le site du débat, en réagissant au compte rendu quand il sera mis en ligne, dans à peu près une semaine, et aussi, si vous le souhaitez, en rédigeant un cahier d'acteurs. Je prends 2 secondes pour expliquer ce que c'est. Un cahier d'acteurs, ce sont 4 pages que vous rédigez, vous pouvez le faire même si vous êtes individuel ou une structure, une organisation, une association, une prud'homme. Vous rédigez ces 4 pages et nous, on se charge de les mettre en page et de les diffuser. Vos arguments, votre position est connue de tous, diffusée à tous en ligne et on en tient compte dans le compte rendu du débat. Je vous invite vraiment à poursuivre la réflexion de la discussion pour, si vous le souhaitez, aller jusqu'au cahier d'acteurs. Je glisse cette possibilité, il y en a beaucoup d'autres.

Je vous remercie beaucoup. Je voulais remercier ce soir tout spécifiquement toute l'équipe du débat qui est là, les membres de la Commission, Dominique DE LAUZIERES qui est quelque part. Elle est discrète, mais c'est elle qui a organisé cette réunion aujourd'hui, qui a rencontré un certain nombre d'entre vous en amont pour donner du corps, réaliser et monter cette réunion. Le secrétaire général du débat aussi, les services de l'État pour leur mobilisation. On a eu aussi les services régionaux interrégionaux, mais aussi les services départementaux qui étaient présents aujourd'hui, et puis vous toutes et tous pour votre participation, pour avoir joué le jeu. J'espère que vous avez pu avoir un regard un peu renouvelé sur les questions. Sachez que ce DSF, ces décisions, sont maintenant à prendre et que l'État va devoir tenir compte de tous ces éléments. Continuez à participer au débat, n'hésitez pas. Malheureusement, je n'ai rien de plus à vous proposer, le cocktail, il n'y en a pas, mais le pot du début de la réunion est toujours là. Vous pouvez continuer à aller vous vous rafraîchir et grignoter un petit quelque chose. Un grand merci à toutes et à tous et un bon retour chez vous.